

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Souhaits de bienvenue au président de la Diète polonaise** (p. 2).
2. **Questions au Gouvernement** (p. 2).
 - « DÉGRAISSER LE MAMMOUTH » ? (p. 2)
Mme Nicole Catala, M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.
 - FRANÇAIS ET/OU ANGLAIS (p. 3)
MM. Bruno Bourg-Broc, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.
 - GENS DU VOYAGE (p. 4)
MM. Patrice Martin-Lalande, Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.
 - ALGÉRIE (p. 4)
MM. Georges Hage, Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.
 - DROITS DES FEMMES (p. 5)
M. Yves Cochet, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.
 - COMMUNISME (p. 6)
MM. Michel Voisin, Lionel Jospin, Premier ministre.
 - SOMMET DE LUXEMBOURG (p. 7)
MM. Alain Barrau, Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.
 - JUSTICE (p. 8)
M. Yann Galut, Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.
 - NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 9)
MM. Bernard Grasset, Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer.
 - IRAK (p. 10)
MM. Michel Suchod, Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.
 - MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS (p. 11)
MM. Philippe Duron, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN GLAVANY

3. **Rappel au règlement** (p. 11).
MM. François Bayrou, le président.
 4. **Loi de finances pour 1998 (deuxième partie)**. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 13).
 - DÉFENSE (p. 13)
M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial de la commission des finances.
- ## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD
- M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la dissuasion nucléaire.
 - M. Bernard Grasset, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'espace, la communication et le renseignement.
 - M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la gendarmerie.
 - M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les forces terrestres.
 - M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la marine.
 - M. Yann Galut, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'air.
 - M. François Huwart, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le titre III et les personnels de la défense.
 - M. Michel Meylan, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les services communs.
 - M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.
 - M. Paul Quilès, président de la commission de la défense ;
M. Alain Richard, ministre de la défense.
 - M. Alain Bocquet.
 - Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
5. **Ordre du jour** (p. 35).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

SOUHAITS DE BIENVENUE AU PRÉSIDENT DE LA DIÈTE POLONAISE

M. le président. Mes chers collègues, je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à M. Maciej Plazynski, nouveau président de la Diète polonaise.

(*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

« DÉGRAISSER LE MAMMOUTH » ?

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, au mois de juin dernier, en des termes qui ont fait mouche, vous avez déclaré vouloir « dégraisser le mammouth ». (*Exclamations sur divers bancs.*) Beaucoup ont salué dans cette déclaration la volonté que nous vous pritions d'alléger la lourde machine de l'éducation nationale afin de la rendre plus efficace, plus performante et plus moderne.

Parallèlement, vous avez montré que vous souhaitiez renforcer l'encadrement des élèves là où c'était nécessaire.

On aurait pu dès lors penser que votre esprit scientifique vous conduirait à demander aux enseignants détachés dans des fonctions administratives de rejoindre leurs classes. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Mais tel n'a pas été votre choix puisque, depuis la rentrée, vous avez fait appel à des jeunes dépourvus de toute qualification pour encadrer les élèves, ce qui, entre parenthèses, vous conduit, semble-t-il, à engraisser le mammouth plutôt qu'à le dégraisser. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Oui, mais ce n'est pas de la mauvaise graisse, c'est de la bonne graisse !

Mme Nicole Catala. Pourtant, des enseignants professionnels pourraient avantageusement renforcer les effectifs de nos établissements scolaires.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, pourquoi n'est-il pas fait plus largement appel aux enseignants actuellement détachés dans des fonctions administratives ? Combien sont-ils à occuper ces fonctions ?

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Vous ne le savez donc pas depuis quatre ans ?

Mme Nicole Catala. Combien ont été invités à regagner les classes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame le député, je crois que, avant de rappeler tel ou tel terme imagé que j'aurais utilisé à propos de domaines que je connais par ailleurs assez bien, il faut se reporter aux faits.

Nous avons décidé d'alléger les structures administratives centrales, et cette opération est en cours. Le décret est au Conseil d'Etat.

Nous avons également décidé d'affecter les enseignants là où les besoins étaient les plus criants.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ainsi, des enseignants ont été déplacés de certaines structures vers des classes. C'est grâce à cela, notamment, que nous avons pu rouvrir des classes que vous aviez supprimées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

Cela dit, vous avez géré l'éducation nationale pendant quatre ans et vous devriez être au courant de l'état dans lequel je l'ai trouvée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Debré. Et vous, vous l'avez gérée pendant bien plus longtemps !

M. Jean Ueberschlag. Changez de discours, monsieur le ministre, cela fait dix ans que vous nous dites cela !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Non, cela ne fait pas dix ans, mais seulement quelques mois !

Quant aux emplois-jeunes, je considère que recruter des jeunes ayant le niveau bac à bac + 2 pour aider les enseignants et améliorer la qualité de l'enseignement constitue, comme vous pourrez le constater – et c'est reçu comme tel au sein des établissements –...

M. Philippe Auberger. Surtout au sein des syndicats !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... une des méthodes qui permettra d'amorcer un dialogue plus fructueux entre les élèves et les enseignants. Ces jeunes, en raison justement de leur âge, seront de parfaits intermédiaires.

Cet effort de rénovation des méthodes pédagogiques ainsi que cette volonté de lutter contre la violence et d'organiser une meilleure médiation au sein de l'enseignement scolaire mériteraient, me semble-t-il, un soutien un peu plus unanime de la part de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. Michel Hunault. Le ministre n'a pas été bon !

M. Jean-Michel Ferrand. On l'a connu meilleur !

FRANÇAIS ET/OU ANGLAIS

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, avant de vous poser ma question, je voudrais faire une remarque. Je crains que, malgré votre esprit scientifique, auquel a d'ailleurs rendu hommage Nicole Catala, votre réponse ne l'ait pas satisfaite, pas plus qu'elle ne nous a satisfaits. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. La question !

M. Bruno Bourg-Broc. En effet, vous n'avez pas répondu à la question précise qui vous était posée. Décidément, la méthode Allègre, c'est déclaration sur déclaration, mais on attend toujours les réalisations et on reste dans le flou. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le ministre, le 30 août dernier, vous avez déclaré : « L'anglais n'est plus une langue étrangère. » Alors que le sommet de cinquante chefs d'Etats ayant en partage la langue française va s'ouvrir à Hanoi, ce propos, pour le moins défaitiste, a pour effet de choquer nombre de ces pays qui s'efforcent, chaque jour, de défendre le français...

M. Jean-Luc Reitzer. Très bien !

M. Bruno Bourg-Broc. ... contre ce que beaucoup considèrent comme une agression, culturelle s'entend, des pays anglo-saxons.

M. Didier Boulaud. *What do you want ?*

M. Bruno Bourg-Broc. La langue, je suppose que le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie le sait, est un vecteur économique et culturel essentiel, qu'il faut avant tout promouvoir. Faciliter et encourager l'apprentissage de l'anglais est une chose – de l'anglais et d'autres langues d'ailleurs –, mais considérer que l'anglais est notre seconde langue officielle en est une autre.

Monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir préciser à notre assemblée – et peut-être aussi, par là même, aux cinquante chefs d'Etat qui vont se réunir à Hanoi – votre pensée en la matière. Le français est-il toujours, selon l'article 2 de notre constitution, la langue officielle de la République française ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, je vais vous répondre tout de suite sur les paroles et les actes.

Je rappelle que, quand j'ai été nommé au ministère de l'éducation nationale, il était prévu de mettre 10 000 maîtres auxiliaires à la porte. Aujourd'hui, ils ont été réembauchés et ils sont dans les écoles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est faux !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Il ne s'agit pas de paroles, il s'agit d'actes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Un peu de silence mes chers collègues !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Messieurs les députés, le bruit n'est pas un argument.

Parlons maintenant de la francophonie.

La situation de la langue française est extrêmement préoccupante et préoccupe le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Ferrand. C'est heureux !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Je vais m'efforcer de vous expliquer pourquoi, en étant clair.

Dans notre pays, toutes les langues, à l'exception de l'anglais, connaissent une pratique décroissante. C'est le cas pour l'italien, le russe ou l'allemand, qui enregistrent une décroissance rapide. Si bien que, quand nous demandons à nos homologues italiens, russes ou allemands que le français soit davantage enseigné dans leurs pays respectifs, ils nous font remarquer que leur propre langue est en régression dans le nôtre.

J'ai donc dit, et je le répète, qu'il fallait sortir l'anglais de la compétition avec les autres langues étrangères. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Sachez, mesdames et messieurs les députés qui n'appartenez ni aux cercles scientifiques ni aux cercles commerciaux, que l'anglais est une langue de travail internationale et que, à ce titre, elle ne peut être mise en compétition avec les autres langues – sinon ces dernières risquent de connaître un déclin.

J'ai donc indiqué que l'enseignement secondaire devrait assurer l'apprentissage de deux langues étrangères autres que l'anglais. J'ai ainsi pu négocier avec mes collègues italien, allemand et russe pour que l'enseignement du français dans leurs pays soit accru.

M. Yves Nicolin. C'est de la brasse coulée !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Par ailleurs, nous mettons en place, utilisant pour cela notre capacité en la

matière, un système de diffusion du français par satellite vers les pays d'Afrique, ce qui, par parenthèse, aurait dû être fait plus tôt.

M. Jacques Godfrain. Tout à fait !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. *In fine*, si je n'accompagne pas le Président de la République au sommet de Hanoi, c'est uniquement par respect pour la représentation nationale, car elle doit examiner demain les crédits de mon ministère. (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

GENS DU VOYAGE

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande, pour une question qui sera brève.

M. Patrice Martin-Lalande. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et prolonge celle posée la semaine dernière par Bernard Schreiner en notre nom à tous les deux.

Les maires savent que la cohabitation de leurs administrés avec les gens du voyage est malheureusement trop souvent conflictuelle. Sans vouloir généraliser ni caricaturer, il est clair que nos concitoyens éprouvent le sentiment que les droits et les devoirs ne sont pas les mêmes pour tous les Français et qu'il existe des zones de non-droit inquiétantes pour cette liberté fondamentale qu'est la sécurité quotidienne des personnes et des biens.

Il est clair aussi que de très nombreux élus estiment qu'on tourne en rond et qu'il ne servira à rien d'investir dans des lieux d'accueil si l'Etat ne s'engage pas fermement à réintégrer dans l'ordre républicain ceux qui en sont sortis.

Le Sénat vient d'adopter deux propositions de loi qui apportent des réponses au problème du stationnement des gens du voyage.

Ma question est simple : quand le Gouvernement compte-t-il inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale l'examen des textes votés par le Sénat, quitte à les compléter sur certains points, pour aboutir à une solution équilibrée et donc durable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement, pour une réponse qui sera, elle aussi, très courte.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Ma réponse sera très courte ; pourtant le sujet est délicat et mériterait de longs développements.

Monsieur le député, vous avez fait allusion aux textes votés par le Sénat. Le Gouvernement n'est pas hostile à leur inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale quand elle le jugera possible. Il sera prêt en ce qui le concerne à apporter des éléments complémentaires.

Bien évidemment, la situation que vous décrivez n'est pas acceptable, même si, chaque fois que des hommes, des femmes ou des enfants sont en cause, il faut, comme le dit régulièrement le ministre de l'intérieur, apporter des réponses qui sachent concilier humanité et fermeté.

A l'heure actuelle, la difficulté tient au fait que les collectivités territoriales n'ont pas, pour beaucoup d'entre elles, rempli leurs obligations.

M. Jacques Myard. Ce n'est pas une explication suffisante !

M. le secrétaire d'Etat au logement. Dans ces conditions, les autorités de justice et celles de police...

M. Jacques Myard. Utopie !

M. le secrétaire d'Etat au logement. ... sont en difficulté pour faire respecter la loi sur les territoires où elle n'est pas respectée.

Je vais vous apporter deux précisions très succinctes.

Premièrement, les départements doivent depuis sept ans se doter de schémas départementaux d'accueil des gens du voyage. Or seul un département sur deux a fait ce travail.

M. Jean-Paul Charié. Cela n'a pas permis de résoudre les problèmes !

M. Jacques Myard. Utopie !

M. Pierre Mazeaud. La Haute-Savoie, elle, s'est dotée d'un tel schéma !

M. le secrétaire d'Etat au logement. Deuxièmement, il existe une obligation – que le Sénat remettrait éventuellement en cause – pour les communes de 5 000 habitants et plus d'avoir des aires d'accueil. A ce jour, une commune sur trois a rempli cette obligation.

Un département sur deux, une commune sur trois ! Comprenez, monsieur le député, que les forces de justice et celles de police éprouvent des difficultés pour faire respecter avec toute l'autorité nécessaire la loi dans les cas que vous avez signalés. Cela dit, la loi à venir peut conduire peut-être à des progrès. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Robert Pandraud. Le système actuel est inapplicable dans les banlieues !

M. le président. Nous en venons au groupe communiste, qui dispose, pour la question et la réponse, de cinq minutes.

ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

L'horreur sévit en Algérie jusqu'à l'indicible.

Les Français viennent d'exprimer d'une façon nouvelle leur indignation et leur solidarité.

Dans le respect de la souveraineté de l'Algérie, la France peut proposer des mesures significatives.

M. François d'Aubert. Vous n'êtes pas le mieux placé pour en parler ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Georges Hage. Par exemple, des responsables intégristes auteurs de terrorisme ont pignon sur rue en Angleterre et en Allemagne. Que ne saisissez-vous, monsieur le Premier ministre, les gouvernements de ces deux pays voisins du nôtre pour qu'ils les mettent hors d'état d'agir ?

M. Jean Ueberschlag. Au goulag !

M. Georges Hage. De même, les directives du FMI ne doivent-elles pas être rapportées et la dette de l'Algérie annulée pour donner un nouvel élan à la coopération ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, nous sommes bouleversés, comme vous, par la tragédie algérienne. Comme il n'a cessé de le faire, le Gouvernement français dénonce le terrorisme et la violence aveugle qui frappent l'Algérie.

La population algérienne est meurtrie. Elle est déchirée. Elle aspire, aujourd'hui plus que jamais, à vivre en paix et elle a besoin de protection et de sécurité.

Vous avez prononcé des mots importants et fait des suggestions. Ce qui est clair, c'est que la société française exprime son entière solidarité avec le peuple algérien, qu'elle l'a fait ces derniers jours sous des formes nouvelles, parfois associatives. Il ne s'agit pas là d'ingérence, mais bel et bien, je le répète, de solidarité.

C'est en effet la solidarité qui doit guider nos rapports avec l'Algérie.

Sans retenir vos propositions, qui méritent un plus ample examen mais qui, pour ce qui concerne la sécurité du territoire, sont déjà évidemment prises en compte par le Gouvernement, j'insisterai sur un point : l'information.

Nous ne savons pas bien ce qui se passe en Algérie. Nous avons besoin de plus d'informations, d'une plus grande transparence, ce qui suppose que les médias étrangers aient la possibilité de travailler davantage.

Non-ingérence, solidarité, transparence, sécurité : tels sont les principes qui guident et guideront notre action dans la tragédie algérienne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous passons au groupe Radical, Citoyen et Vert.

DROITS DES FEMMES

M. le président. La parole est à M. Yves Cochet.

M. Yves Cochet. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Dans quelques jours, à l'appel du Comité national pour le droit des femmes, une manifestation aura lieu, à laquelle nous participerons peut-être, les uns et les autres.

A ce propos, je rappellerai quelques enjeux et poserai une question.

Un des premiers enjeux est la réduction du temps de travail. Même si le travail des femmes n'est pas une nouveauté – les femmes représentent 45 % de la population active – on constate une évolution quant à leur rapport à l'emploi, qui est dorénavant marqué par plus de précarité et plus de temps partiel.

S'agissant du temps partiel, je ne citerai qu'un seul chiffre : 83 % des personnes qui occupent un emploi à temps partiel sont des femmes. On connaît les fluctuations du marché de l'emploi et la manière dont elles frappent davantage les femmes.

Je crois profondément que les mesures de réduction du temps de travail, et donc les trente-cinq heures maintenant, et les trente-deux heures à l'avenir (« *Bien sûr !* » sur

plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) sont des mesures authentiquement féministes, procédant d'une politique qui l'est tout autant.

Autre enjeu, qui suppose un changement constitutionnel : la parité.

Même si votre parti, monsieur le Premier ministre, a, aussi bien que le mien, fait des efforts lors des dernières élections pour présenter plus de candidates ; notre assemblée ne compte encore que 10 % de femmes. Quelle différence avec les assemblées du Nord de l'Europe ! Nous sommes les avant-derniers des quinze pays européens !

Quand donc la parité sera-t-elle réalisée ?

M. Lucien Degandry. Cédez votre siège à une femme !

M. Yves Cochet. J'en viens à la question précise que je voulais vous poser, ne voulant pas m'attarder sur d'autres enjeux, tels que la lutte contre le proxénétisme, la lutte pour le droit à l'IVG, la lutte pour le partage du travail, qu'il s'agisse du travail professionnel ou du travail domestique, car c'est à ce partage aussi que doivent aboutir les trente-cinq heures. (« *Ah !* » sur *plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

A mon grand regret, il n'y a pas, parce que vous avez voulu un gouvernement resserré, de ministère des droits des femmes. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il faudrait au moins une délégation interministérielle pour les droits des femmes.

Monsieur le Premier ministre, à quand la délégation interministérielle pour les droits des femmes ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur Cochet, je suis très heureuse que M. le Premier ministre m'ait chargé de m'occuper des droits des femmes.

Je partage le souhait, qui doit être le même sur tous ces bancs, que la déléguée interministérielle soit rapidement désignée. Les candidatures, nombreuses et brillantes, sont celles de femmes attachées à ce combat. Le Premier ministre sera incessamment amené à arrêter son choix, à choisir cette déléguée, et je m'en réjouis personnellement.

Monsieur le député, vous avez eu raison de commencer par évoquer le problème du travail et de l'emploi. Si, dans notre pays, nous parlons beaucoup de la parité au niveau politique – à ce propos, nous savons comment la gauche a su faire des choix, tout comme le Premier ministre, pour former le Gouvernement –, nous ne devons pas oublier que le problème majeur auquel sont confrontées nos concitoyennes, est celui du travail et de l'emploi.

Rappelons que les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes et que, pour la même qualification, leur rémunération est inférieure de 27 % à celle des hommes !

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Rappelons aussi qu'à diplôme égal elles mettent trois fois plus de temps à être embauchées et, quand elles le sont, elles sont moins rémunérées que les hommes ! Le CERC vient d'ailleurs de rendre à ce sujet un rapport ce matin.

Rappelons encore que les femmes n'ont pas accès à la formation de la même manière que les hommes !

Sur tous ces points, comme je l'ai d'ailleurs toujours fait dans ce ministère, nous allons, dans la ligne de la loi qu'Yvette Roudy a fait voter, relancer les grands programmes pour la parité professionnelle afin de lutter contre la plus grande des inégalités d'aujourd'hui.

M. Lucien Degauchy. L'AGED !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. La seconde inégalité touche à la vie quotidienne et personnelle des femmes. Nous y travaillons avec Bernard Kouchner... (*Ah ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Nous allons lancer une grande campagne sur la contraception, car les jeunes filles n'y ont plus recours aujourd'hui (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Cela vous fait peut-être rire, messieurs de l'opposition, mais c'est un problème grave et très compliqué.

(*Même mouvement.*)

Nous devons aussi travailler sur les violences conjugales et, ainsi que vous l'avez rappelé, faire en sorte que le droit à l'avortement soit dans notre pays un vrai droit.

Sur tous ces points, nous travaillons actuellement avec le ministre de la santé.

S'agissant de la parité, en faveur de laquelle le Premier ministre s'est engagé, les travaux juridiques sont quasiment terminés. Quand la déléguée interministérielle sera effectivement désignée, nous pourrons, après un travail qui concerne l'ensemble du Gouvernement, annoncer de premières mesures.

C'est donc sur le champ immense du travail, de l'emploi et de la santé, en passant par la vie quotidienne, qu'il faudra avancer pour que les femmes de notre pays soient traitées à parité avec les hommes dans tous les domaines. Nous avons d'ailleurs demandé, dans la circulaire adressée aux préfets pour les emplois-jeunes, que la parité soit un des critères à respecter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons au groupe de l'Union pour la démocratie française. Nous reviendrons par la suite au groupe Radical, Citoyen et Vert.

COMMUNISME

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le Premier ministre, quatre-vingts ans après la révolution d'Octobre, l'histoire rejoint une nouvelle fois l'actualité.

Alexandre Soljenitsyne dénonçait hier la réalité de la machine totalitaire communiste. Il était couvert de sarcasmes. Aujourd'hui, plusieurs historiens, anciens communistes français pour la plupart, dressent le bilan effroyable des crimes communistes dans le monde : 85 millions de morts. (*M. Charles de Courson brandit un livre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Monsieur Voisin, posez votre question et vous, monsieur de Courson, posez votre livre !

M. Michel Voisin. J'ai deux questions à vous poser, monsieur le Premier ministre.

Premièrement, qu'avez-vous l'intention de faire pour que ces crimes confirmés par les historiens soient connus et reconnus ?

Deuxièmement, qu'avez-vous l'intention de faire pour que soient établies les responsabilités de ceux qui ont soutenu ces abominations, qui que ce soit et où que ce soit ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le député, il y a deux interprétations à donner à vos propos : ou bien il s'agit d'une petite intervention politique et, dans ce cas, elle ne mérite pas de réponse ; ou bien vous souhaitez, avec sincérité et sans arrière-pensée, poser une grande question, parler d'un grand problème historique, d'un des drames de ce siècle.

M. Pascal Clément. C'est les deux !

M. le Premier ministre. C'est la seconde hypothèse que je veux bien retenir, et c'est ce qui explique que je vous réponde. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Quel honneur !

M. le Premier ministre. Si vous ne souhaitez pas que je réponde à la question dans les termes où je l'accepte, dites-le moi franchement. Auquel cas je retiendrai la première hypothèse et me rassiérai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Je vais donc répondre, tout en étant conscient qu'il soit très difficile pour moi, en quelques minutes, de poser les termes de telles interrogations...

M. Jean-Paul Charié. C'est très ennuyeux !

M. le Premier ministre. Ce n'est pas ennuyeux, mais c'est difficile !

M. Jean-Michel Ferrand. C'est même gênant !

M. le Premier ministre. Je vous réponds le jour même où le Président de la République est à Hanoi (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert*), après avoir été en Chine et en ayant l'intention d'y retourner.

M. Jacques Baumel. Cela n'a rien à voir !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, la révolution de 1917 a été l'un des grands événements historiques de ce siècle. Pendant des décennies, nos manuels en ont porté la trace, tout comme nos intellectuels et nos artistes...

M. Jean-Michel Ferrand. Pseudo-artistes !

M. le Premier ministre. Monsieur Voisin, je relève que vous avez vous-même noté que ceux qui posent aujourd'hui le problème par le biais d'un livre étaient justement des anciens communistes, comme si, à défaut de la mesurer, vous souligniez la contradiction de cette époque.

M. Pascal Clément. La repentance !

M. Jean-Michel Ferrand. La persévérance est diabolique !

M. le Premier ministre. Le mouvement, commencé en 1917 par une révolution, a joué dans l'histoire de ce siècle un rôle majeur. Il a occupé une place énorme dans nos manuels et mobilisé des millions d'hommes, des intellectuels et des créateurs dans notre pays. Il a été une référence dans notre histoire car, au moment où l'Allemagne nazie était notre adversaire, l'Union soviétique était, quoi qu'on pense sur la nature de son régime, notre alliée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Michel Ferrand. A partir de quelle date ?

M. le président. Mes chers collègues, laissez le Premier ministre s'exprimer ! Une question lui a été posée et il va y répondre.

M. le Premier ministre. A mon sens, ce n'est pas un hasard si la question a été posée par un député de l'UDF et non par un député gaulliste. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

J'étais à Moscou il y a dix jours et j'ai été me recueillir devant la plaque de l'escadrille Normandie-Niémen. (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Cela n'a rien à voir !

M. le Premier ministre. C'est bien la preuve que, historiquement, l'URSS stalinienne, que j'ai constamment dénoncée dans mon engagement politique, a été notre alliée dans cette période tragique. C'est un premier élément.

M. Pascal Clément. Que c'est politicien !

M. François d'Aubert. C'est une honte !

M. le Premier ministre. Le deuxième élément, mesdames, messieurs, c'est qu'au-delà du rôle qu'a joué l'Union soviétique et au-delà du fait qu'en 1945, les crimes de Staline étaient parfaitement connus, des communistes appartenaient à un gouvernement issu de la Résistance et dirigé par le général de Gaulle. C'est aussi une réalité historique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Je n'ai, pour ma part, jamais mis le signe « égale » entre nazisme et communisme ou marxisme. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Le nazisme est une doctrine intrinsèquement perverse...

M. Charles de Courson. Comme le communisme !

M. le Premier ministre. ... qui n'a jamais dissimulé sa pratique derrière des affirmations contraires, qui assumait ses théories antisémites, qui assumait ses théories tendant à justifier la domination d'une élite sur une autre.

Il n'y a jamais eu de « dégradé » dans le nazisme. Le nazisme était intrinsèquement pervers, et il devait être abattu.

Il y a eu, que vous le vouliez ou non, des différences et des dégradés dans l'analyse des phénomènes du marxisme, du communisme, du léninisme et du stalinisme.

M. François d'Aubert. S'il y a eu des dégradés, c'était dans l'horreur !

M. le Premier ministre. François Furet, qui vient de mourir, établit quant à lui une liaison fatale entre le marxisme, le communisme, le léninisme et le stalinisme, considérant que le marxisme devait nécessairement aboutir au stalinisme.

M. Charles de Courson. François Furet a raison !

M. le Premier ministre. D'autres historiens français, comme Madeleine Rebérioux, présidente d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, établissent une distinction entre la déviation du stalinisme et l'idéal du communisme. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Celui qui vous parle peut le faire d'autant plus aisément que, dès 1956, alors jeune étudiant, il a rompu avec cette tentation quand a été écrasée la révolution démocratique hongroise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, et sur divers bancs du groupe communiste.*)

Celui qui vous parle appartient à la tradition démocratique du socialisme français.

M. Jean Ueberschlag. Laissez-moi rire !

M. le Premier ministre. Si le Goulag doit être condamné totalement et le stalinisme rejeté et si l'on peut penser que le Parti communiste français, au nom duquel je ne suis pas habilité à parler, a trop tardé à dénoncer le stalinisme (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), ainsi que je l'ai dit et que je le pense toujours aujourd'hui, il l'a néanmoins fait. (« Non ! » sur plusieurs bancs des mêmes groupes.)

Nous devons donc condamner le stalinisme. Nous devons donc condamner le Goulag. Pour autant, pour moi, le Parti communiste français s'inscrit dans le Cartel des gauches, dans le Front populaire, dans les combats de la Résistance, dans le gouvernement tripartite de la gauche en 1945. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Il n'a lui-même jamais porté la main sur les libertés. Même s'il n'a pas pris ses distances assez tôt avec les phénomènes du stalinisme, il a tiré des leçons de son histoire. Il est représenté dans mon gouvernement, et j'en suis fier ! (*Les députés du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert se lèvent et applaudissent longuement. – Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française quittent l'hémicycle. – Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Thierry Mariani. Nous venons d'assister à une offensive stalinienne !

M. Franck Borotra. 85 millions de morts passés par pertes et profits !

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste.

SOMMET DE LUXEMBOURG

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau.

M. Alain Barrau. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes et concerne un événement qui aura lieu la semaine prochaine.

Monsieur le ministre, nous attendons beaucoup du sommet de Luxembourg qui, après celui d'Amsterdam, doit permettre de faire avancer l'Europe sociale et, en particulier, la lutte contre le chômage en Europe.

A quelques jours de ce sommet extraordinaire, pouvez-vous faire le point, devant la représentation nationale, sur les conditions de préparation de ce Conseil européen et sur l'état des forces en présence.

Notre gouvernement a pour sa part reçu un appui important de la Confédération européenne des syndicats.

Quelles suites imaginez-vous dès à présent ?

Bien sûr, il n'y aura pas d'inversion de politique à l'occasion d'un seul Conseil européen, mais il faut continuer d'aller vers une Europe qui offre plus d'emplois et qui soit plus sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Bayrou. Rappel au règlement !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, *ministre délégué chargé des affaires européennes.* Monsieur le député, vous avez raison, le sommet de Luxembourg ne permettra pas qu'en un jour s'opère une forte inflexion de la construction européenne. Mais dans l'esprit du gouvernement français et, je l'espère, dans celui de la plupart des autres gouvernements européens, il signifiera un début de rééquilibrage dans le sens d'une action beaucoup plus favorable à la croissance et à l'emploi.

Ce que le Gouvernement attend de ce sommet – cette attente me semble raisonnable – c'est une avancée dans trois domaines.

Il s'agit d'abord de la fixation d'objectifs quantifiables sur le plan européen, qui permettront de définir une ambition au regard du chômage des jeunes, qui fera l'objet de la première priorité, du chômage de longue durée, notamment en termes d'offres de formation ou de création d'emplois, compte tenu des nouveaux besoins.

Nous espérons que ces objectifs seront considérés demain, au même titre que les critères de Maastricht, comme des objectifs mobilisateurs pour l'Europe, qu'ils seront validés année après année et appliqués grâce à des plans d'action nationaux.

La deuxième avancée c'est un investissement plus grand de l'Union à travers la Banque européenne d'investissement, notamment en direction des petites et des moyennes entreprises, des entreprises innovantes et du capital-risque, car c'est là que se créent les emplois par dizaines, par centaines de milliers, par millions dans l'Union.

Enfin, la troisième avancée concernera le dialogue social. A cet égard nous nous réjouissons de la rencontre qui va avoir lieu entre la CES – la Confédération européenne des syndicats –, d'une part, et l'UNICE – l'Union des industries de la Communauté européenne –, c'est-à-dire le patronat européen, d'autre part. Ce dialogue social doit notamment avoir pour objet la réduction et l'aménagement du temps de travail, chacun ayant bien sûr la liberté d'agir en la matière selon son génie national.

Vous vous demandez, monsieur le député, quels prolongements nous comptons donner à ce sommet. Cela doit être non pas une rencontre d'un jour, mais le début d'une action de longue haleine. Une étape sera alors franchie. C'est pourquoi nous attachons une très grande importance à des exercices de surveillance multilatérale qui permettront de mesurer l'application de ces objectifs et de comparer les actions menées contre le chômage dans les différents Etats.

Le sommet de Luxembourg, je le repète, ne changera pas tout en un jour. Un optimisme invétéré ne serait donc pas de mise. Mais, en même temps, il nous faut mesurer l'étape qui sera franchie, le chemin qui aura été fait. Avant Amsterdam, rien n'était prévu. A Luxembourg, une première prise de conscience s'imposera à tous les Européens, et c'est fondamental. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. François Bayrou, Monsieur le président, rappel au règlement ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Mon cher collègue, il n'y a pas de rappel au règlement pendant les séances de questions au Gouvernement, vous le savez bien ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. – *Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

JUSTICE

M. le président. La parole est à M. Yann Galut.

M. Yann Galut. Madame le garde des sceaux, vous avez annoncé, le 28 octobre 1997, une réforme ambitieuse de la justice. Cette réforme prévoit notamment l'indépendance du parquet avec, pour corollaire, une responsabilité plus grande des magistrats, de nouvelles garanties pour les justiciables mis en cause, un droit élargi des victimes et le rapprochement de la justice et des citoyens. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. François Bayrou. Monsieur le président...

M. le président. Chers collègues, je tiens à préciser qu'il n'y a jamais eu de rappel au règlement pendant les questions, point à la ligne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – De nombreux députés du groupe de l'Union pour la démocratie française se lèvent et quittent l'hémicycle.*)

M. François Bayrou. Monsieur le président, ce n'est pas un rappel au règlement, c'est plus important ! (« Dehors ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Monsieur Galut, vous avez la parole.

M. Yann Galut. Je vois que M. Bayrou ne s'intéresse pas aux problèmes de justice !

Madame le garde des sceaux, j'approuve vos projets qui vont dans le sens des attentes des Françaises et des Français. Cependant nous savons tous que, pour réussir, ils doivent être accompagnés d'un effort budgétaire important. Nos concitoyens souffrent trop du manque de moyens de la justice qui entraîne des procédures trop longues et trop coûteuses. La mobilisation des avocats, le 6 novembre dernier, avec le soutien des magistrats, montre que de nombreux tribunaux doivent faire face à une situation d'urgence. Je prendrai pour seul exemple celui du tribunal de grande instance de Bourges où il n'y a qu'un seul juge des enfants pour 320 000 habitants dans le Cher. Madame le garde des sceaux, de quels moyens financiers votre réforme, que nous approuvons, sera-t-elle dotée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que nous devons apporter des réponses aux problèmes que rencontre la justice dans notre pays. Lenteur, complexité, méthodes parfois vieillottes nous imposent d'engager une réforme qui permette d'accélérer, de simplifier, de moderniser et de rénover les méthodes de travail. Il est vrai que nous ne ferons pas cette réforme sans moyens. Dans la communication que j'ai présentée au conseil des ministres, j'ai d'ailleurs rappelé, au nom de tout le Gouvernement, que les moyens nécessaires seraient dégagés.

Mais je voudrais surtout saisir cette occasion pour dire ce que nous avons fait depuis cinq mois que nous sommes au pouvoir. D'abord, le Gouvernement a décidé de supprimer le gel des crédits et des emplois qui avait été décidé par le précédent gouvernement (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*): 180 millions de francs et 600 emplois ont été dégelés.

Ensuite, dans le projet de budget pour 1998, le Gouvernement a décidé d'accorder une première priorité à la justice en faisant augmenter les crédits de mon ministère de 4 %, soit une progression trois fois plus élevée que celle de la moyenne du budget de l'Etat, et en permettant à mon ministère de créer 762 postes.

Enfin, le Gouvernement vient de décider des recrutements exceptionnels pour que nous puissions nous attaquer à l'encombrement des tribunaux sans attendre les recrutements auxquels il sera procédé sur la base du budget de 1998.

Pour faire face à cet encombrement et pour établir ce plan d'urgence que nous avons souhaité, le Premier ministre vient de m'autoriser, d'abord à accélérer le recrutement des conseillers de cour d'appel en service extraordinaire, possibilité prévue par le précédent gouvernement, mais qui n'avait pas été exploitée, ensuite à ouvrir un concours exceptionnel de magistrats. Ainsi, par un projet de loi organique qui sera soumis à votre assemblée au tout début de l'année prochaine, je proposerai le recrutement exceptionnel, par un concours exceptionnel, de 100 magistrats supplémentaires.

Par ailleurs, s'agissant des greffiers – il est indispensable que les magistrats soient assistés de greffiers – le Premier ministre m'autorise à doubler les postes offerts, dont le nombre passera de 140 à 270. Quant aux fonctionnaires des greffes, qui sont eux aussi indispensables, le nombre de postes va, là encore, doubler, passant de 150 à 300. Voilà les décisions que le Gouvernement a prises en cinq mois.

Il est vrai que nous devons continuer à supporter cette réforme, qui s'étalera sur trois ans, et les moyens nécessaires seront dégagés. Mais je voudrais dire devant la représentation nationale qu'il ne suffira pas d'augmenter les moyens pour régler les problèmes de la justice. Il faut aussi faire des réformes, si nous ne voulons pas être submergés par l'augmentation des contentieux.

M. Jacques Floch. Très bien !

Mme le garde des sceaux. Profitant de cette réforme globale que le Gouvernement a souhaitée et que j'ai l'honneur de présenter, il faut donc justement simplifier les procédures en modifiant les textes. Il faut aussi rénover les modes de travail. Je vous donne un exemple. Ce matin, j'ai pu constater qu'au tribunal de grande instance d'Arras – beaucoup de juridictions sont dans ce cas heureusement ! – la durée moyenne d'un jugement était de

sept mois, alors que la moyenne nationale est de neuf mois. Il est vrai que, grâce à une mobilisation de l'ensemble du personnel, des magistrats sous la houlette du président, mais aussi des greffiers et des fonctionnaires, des moyens très innovants ont été mis en place : déclouisonnement des fonctions entre les juges par le dialogue social justement, engagement avec les avocats de contrats de procédure...

M. Pierre Mazeaud. Et l'indépendance de la justice ?

Mme le garde des sceaux. ... et, enfin, mise en œuvre de méthodes de travail qui permettent, dans certains cas, de réduire à un mois les délais de jugement dans les tribunaux. Voilà ce que nous allons tenter de généraliser en jouant sur les moyens (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) – l'Etat remplira sa responsabilité –, mais aussi en comptant sur la mobilisation de tous les professionnels de la justice et, croyez-moi, plus je les vois, plus j'ai confiance en leur mobilisation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Bernard Grasset.

M. Bernard Grasset. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

Il y a dix ans, le Gouvernement de Michel Rocard mettait fin, avec l'adhésion des populations du territoire, à l'un des conflits les plus graves et les plus douloureux qu'ait eu à connaître la Nouvelle-Calédonie. Les accords de Matignon prévoyaient, pour 1998, un référendum d'autodétermination. Depuis lors, malgré les décès tragiques de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné Yeiwéné, grâce à la mise en œuvre réussie de la provincialisation, grâce aux nécessaires rattrapages économiques et sociaux, grâce à la mise en valeur de la culture kanake et, surtout, au climat de confiance s'instaurant progressivement entre les différentes communautés, une solution globale et négociée de nature à sceller durablement l'avenir du territoire et de ses relations avec la France paraît possible.

Malheureusement, depuis quelques mois, le climat s'est détérioré en raison de suspensions et de profonds désaccords sur le dossier sensible du nickel. Vous nous avez confirmé, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un accord était intervenu le 2 novembre, à la satisfaction des deux parties. Pourriez-vous nous éclairer sur l'évolution de ce dossier ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, vous avez souligné dans votre intervention la portée des accords de Matignon.

Après le drame d'Ouvéa, ces accords ont ramené la paix sur le territoire. Ils ont été approuvés par le peuple français, par référendum, à l'automne 1988 et, depuis, se sont engagées, dans un climat de dialogue, une gestion partagée des provinces et du territoire, une politique de développement économique, de formation des cadres. Les accords de Matignon ont donc beaucoup fait progresser la Nouvelle-Calédonie au cours de ces neuf dernières années.

Comme vous l'avez dit aussi, ces accords prévoient l'organisation d'un référendum d'autodétermination entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 1998. Depuis leur signa-

ture, les principales parties aux accords de Matignon ont évoqué l'idée d'une solution consensuelle. Lorsque nous sommes arrivés au Gouvernement, au mois de juin, la situation était bloquée : les discussions politiques étaient suspendues depuis avril 1996 et sur le dossier du nickel nous étions dans la confusion. Aussi le Premier ministre, après avoir reçu les différentes composantes des accords de Matignon, a-t-il mandaté M. Philippe Essig pour établir un rapport sur la réalisation d'une usine de nickel au nord, usine souhaitée par l'ensemble de la société néocalédonienne.

M. Essig a rendu ses conclusions le 2 novembre. Il conclut à la faisabilité de cette usine. Il conclut aussi à la possibilité de réaliser des échanges de massifs de minerai permettant de l'alimenter et, par là, il lève ce que le FLNKS appelait le préalable minier, c'est-à-dire qu'il permet de s'engager vers cette opération de rééquilibrage économique du territoire.

Après une situation tendue, nous sommes donc maintenant dans une phase d'apaisement. En tout cas le souhait du Gouvernement, c'est que nous reprenions le dialogue politique et que nous puissions ainsi engager, avant la fin de l'année, des discussions avec les deux principales parties calédoniennes pour définir, en 1998, une nouvelle étape pour le vivre ensemble entre toutes les communautés qui sont en Nouvelle-Calédonie. Les accords de Matignon nous ont tracé le chemin. Nous devons maintenant, avec le concours de l'Etat et la participation de toutes les communautés, de toutes les forces politiques, permettre que cette nouvelle étape se réalise. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en revenons au groupe Radical, Citoyen et Vert. Si la question et la réponse sont courtes, nous pourrions repasser au groupe socialiste, sinon ce sera terminé.

IRAK

M. le président. La parole est à M. Michel Suchod.

M. Michel Suchod. Ma question porte sur la crise irakienne et s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Qu'explique-t-on actuellement à l'opinion sur ce dossier ? Comme toujours, que les Irakiens refusent telle mission américaine, que l'expulsion de certains membres de la commission spéciale des Nations Unies va être exigée, que les Irakiens vont tirer sur l'avion d'observation U-2. Je voudrais appeler l'attention de la représentation nationale sur deux réalités.

Premièrement, depuis sept ans, l'Irak coopère avec les Nations unies au point que la lumière est complètement faite sur deux dossiers essentiels. D'abord, sur la question des missiles, les américains savent, nous savons exactement combien de missiles ont été produits, où ils étaient, ceux qui ont été tirés, ceux qui restent. Ensuite, s'agissant du nucléaire, nous savons exactement quelles sont les installations. Elles sont sous contrôle et si la moindre action était reprise, la communauté internationale en serait immédiatement informée. Par conséquent, l'Irak a coopéré.

Deuxièmement, la situation en Irak est grave. Je sais que, dans le cadre du fameux « deux poids, deux mesures », beaucoup de gens s'intéressent peu aux morts en Irak, se préoccupent peu de savoir si un demi-million d'enfants sont morts, comme l'indiquent un rap-

port de l'OMS et un rapport de l'UNICEF, si un quart des enfants irakiens souffrent de malnutrition et si la résolution « pétrole contre nourriture » est appliquée largement ou avec parcimonie, comme c'est en réalité le cas.

Mais on refuse de permettre aux Irakiens de voir le bout du tunnel. D'ailleurs, Mme Albright, secrétaire d'Etat américain, a indiqué, à l'université de Georgetown en janvier dernier : « Tant que Saddam Hussein sera au pouvoir, nous maintiendrons les sanctions ». Voilà qui dépasse complètement les résolutions des Nations unies.

Le 22 octobre, notre gouvernement ne s'est pas associé aux sanctions. Nous nous sommes abstenus, ainsi du reste que plusieurs membres du Conseil de sécurité, la Chine et la Russie. On parle de prendre aujourd'hui même, à New York, une nouvelle résolution interdisant toute sortie du territoire à des Irakiens. On étudie en ce moment même l'éventualité de nouvelles frappes aériennes sur l'Irak, que je juge pour ma part illégales, et que feraient les Etats-Unis.

Ma question est donc celle-ci : quelle sera à New York, aujourd'hui même, l'attitude du gouvernement français et, plus généralement, peut-on imaginer qu'à l'avenir on renverse la charge de la preuve sur les sanctions ? En effet, aujourd'hui on décide de sanctions qui ne seront levées, un jour, que si la communauté internationale et les Etats-Unis le veulent bien, alors qu'il aurait fallu voter des sanctions pour une durée limitée et ne les prolonger qu'avec l'accord de la communauté internationale. Si nous avions procédé ainsi, cela ferait longtemps que nous aurions vu le bout du tunnel sur ce dossier. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, en posant votre question, vous avez émis une opinion sur ce qui se passe en Irak, traduisant des interrogations que l'on peut se poser. La France est attachée au respect de toutes les résolutions des Nations unies. Je dis bien « toutes », et c'est là qu'intervient la crise actuelle.

Ce qui a provoqué cette crise, c'est justement le fait que, le 29 octobre, l'Irak a pris la décision d'expulser les experts américains appartenant à la commission spéciale des Nations unies mise en place pour vérifier le processus de désarmement de l'Irak et que ce pays ait, de plus, décidé d'interdire à l'avion U-2, qui travaille, là encore, pour les Nations unies, de survoler son territoire. Ces décisions ont été unanimement condamnées par le Conseil de sécurité le jour même. Celui-ci a adopté une déclaration exigeant des Irakiens une coopération sans condition ni restriction avec la commission spéciale.

Vous me demandez, monsieur le député, quelle est dans cette affaire la position de la France, notamment aujourd'hui. Depuis le début de la crise, la France a appelé et continue d'appeler l'Irak à rapporter ses décisions, qui sont inacceptables car contraires aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. A notre sens, les décisions irakiennes ne peuvent précisément que retarder le moment où les Nations unies seront en mesure de constater les progrès du désarmement en Irak et de lever les sanctions qui frappent durement, c'est vrai, le peuple irakien – vous avez attiré l'attention là-dessus. Tel est l'esprit de la déclaration franco-russe qui a été adoptée par M. Védrine et M. Primakov lors de la visite du Premier ministre à Moscou.

Pour la France, seule une coopération complète et effective avec la commission spéciale pourra permettre l'application du paragraphe 22 de la résolution 687, auquel, j'en suis sûr, vous êtes attaché, qui précise que la levée de l'embargo suppose cette coopération et un processus de désarmement complet. Notre politique tout entière vise à assurer la réinsertion de l'Irak au sein de la communauté internationale et à vérifier que les obligations fixées par les résolutions auront été remplies. Notre approche générale est donc que les mesures qui pèsent sur l'Irak ont justement pour objectif de l'inciter à modifier son comportement dans le sens d'une plus grande coopération, seule à même de préserver une perspective de sortie du système des sanctions.

S'agissant du vote d'aujourd'hui aux Nations unies, un projet est sur la table, qui semble recueillir un accord. Soyez, en tout cas, certain d'une chose : la France est attachée à l'application de toutes les résolutions, de tout le droit international et elle est également très attachée à l'unanimité du Conseil de sécurité. Ce sera notre attitude aujourd'hui, comme cela l'a été hier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste.

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS

M. le président. La parole est à M. Philippe Duron.

M. Philippe Duron. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Monsieur le ministre, depuis quelques semaines, votre administration a engagé le marathon des mutations des personnels du second degré. Vous avez donné des instructions pour que la procédure soit accélérée afin que les enseignants, tout particulièrement les plus jeunes, n'aient pas à attendre les tout derniers jours des vacances scolaires pour connaître leur affectation et s'y préparer.

Ce souci louable ne doit pas cependant faire illusion. Il ne se traduit que par un aménagement qui ne répond pas au fond du problème. Comme chaque année, le nombre de dossiers satisfaits va se restreindre un peu plus et le nombre de titulaires académiques, c'est-à-dire de titulaires sans poste définitif, va augmenter, passant de 27 000 pour l'année 1995-1996 à presque 40 000 cette année. Comme les années précédentes, la durée moyenne de précarisation des jeunes enseignants que sont les titulaires académiques et les titulaires remplaçants s'allongera un peu plus. Nul ne peut aujourd'hui se satisfaire d'un système devenu peu à peu inefficace, qui pénalise les enseignants les plus mobiles, qui précarise les enseignants les plus jeunes, qui crée des situations d'inégalité d'une académie à l'autre, d'une discipline à l'autre.

Monsieur le ministre, non sans courage, vous avez annoncé que vous alliez engager une réforme du mouvement des enseignants du second degré. Cette annonce a suscité l'inquiétude légitime de plusieurs organisations attachées au paritarisme et à l'égalité de traitement de tous les personnels.

Pourriez-vous préciser vos intentions concernant les modalités de cette indispensable réforme et les garanties de transparence et d'équité que tous les enseignants sont en droit d'attendre dans le traitement de leur mutation ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, je vous remercie de votre question. Y répondre me permettra d'apporter certaines clarifications et de dissiper des rumeurs, qui, comme toutes les rumeurs, naissent on ne sait où.

M. Jean Glavany. Pas ici ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Dans le cadre de sa réforme de l'Etat, le Gouvernement a engagé une déconcentration des procédures, pour les rendre plus humaines et plus proches des gens, en particulier des enseignants.

De fait, et vous l'avez souligné, la procédure centralisée conduit à des dysfonctionnements et à un gaspillage. Elle conduit surtout à maltraiter les enseignants, qui ne comprennent pas un système trop opaque.

Entre 1988 et 1992, le gouvernement socialiste avait engagé la déconcentration. Le processus est engagé pour une bonne partie. Nous comptons poursuivre dans le même esprit, guidés par des objectifs clairs, une même volonté de dialogue et d'efficacité.

Evidemment, compte tenu de la lourdeur de la structure, le mouvement ne pourra – hélas ! – être achevé avant 1999. Mais la réflexion est en train.

Il s'est trouvé que j'ai différé une circulaire de 70 pages, le temps de la réduire à 50 pages pour la rendre lisible (*Sourires*), ce qui a donné lieu à des interprétations diverses. Soyez sûr, monsieur le député, que la volonté du Gouvernement de rendre le système plus souple, plus juste et plus humain reste intacte. Nous agissons dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt sous la présidence de M. Jean Glavany.*)

PRÉSIDENCE DE JEAN GLAVANY, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. François Bayrou. Rappel au règlement !

M. le président. La parole est à M. François Bayrou, pour un rappel au règlement.

M. François Bayrou. Tout à l'heure, à un moment de tension dans cet hémicycle, j'ai demandé, comme président de groupe, à faire un rappel au règlement. Le pré-

sident Fabius m'a alors indiqué qu'il n'y avait pas de rappel pendant les séances de questions. Je sais bien que telle est la pratique, mais cela ne figure pas dans nos textes. En particulier, lorsqu'il reste du temps à un groupe, l'article 58, alinéa 1, devrait prévaloir.

Je vous en rappelle les termes : « Les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale ; ils en suspendent la discussion. La parole est accordée à tout député qui la demande à cet effet soit sur-le-champ, soit, si un orateur a la parole, à la fin de son intervention. »

En l'occurrence, il me semble que le sujet était assez grave pour que l'on accorde un mot, une phrase à un président de groupe qui demandait à s'exprimer après une longue réponse du Premier ministre, qui précisément ne pouvait satisfaire les membres de son groupe.

Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, dès 1940, des hommes de notre courant de pensée, de notre famille politique, au péril de leur vie, ont créé les premiers réseaux de résistance à une époque, permettez-moi de le dire, où le pacte germano-soviétique interdisait à d'autres de le faire.

M. Alain Clary. Non, pas ça !

M. Laurent Dominati. C'est la réalité !

M. Alain Clary. C'est indécent !

M. Jean-Luc Prével. Il ne faut pas avoir peur de la vérité, monsieur Clary !

M. Alain Moyne-Bressand. Relisez votre histoire, monsieur Clary !

M. Franck Borotra. Où était Thorez ?

M. Michel Meylan. A Moscou !

M. Jean-Jacques Jégou. Le CNR, ce n'est pas vous, monsieur Clary !

M. Alain Clary. Vos propos sont honteux !

M. le président. Cher président Bayrou, vous en conviendrez, nous sommes sortis du règlement. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Beauchaud. Absolument !

M. le président. Poursuivez, mais admettez que vous avez lancé un débat...

M. François Bayrou. Je vais vous dire sur quoi se fonde ce rappel au règlement, monsieur le président.

M. Alain Clary. Tout cela est indigne !

M. François Bayrou. Je rappellerai que le président du Conseil national de la Résistance, après Jean Moulin, a été un homme de notre famille politique.

M. Alain Clary. Pensez à ce qu'a dit François Mauriac !

M. Jacques Baumel. Assez !

M. François Bayrou. Je rappellerai encore que des milliers et des milliers de nos militants – permettez-moi de citer le seul nom de Gilbert Dru – ont été pour cet engagement hachés par les balles allemandes.

Je n'ai donc pas apprécié que le Premier ministre fit une différence entre les deux familles politiques de l'opposition sur ce sujet. Elles étaient, je le dis au nom des miens en particulier, engagées dans les mêmes mouvements et dans le même combat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Outin. Pas du tout !

M. François Bayrou. La réponse qui nous a été donnée n'était pas à la hauteur de ce que le gouvernement de la France aurait dû dire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Alain Clary. Et votre attaque était indigne !

M. François Bayrou. Deuxièmement, et c'est sur ce point que portait mon rappel au règlement, dans son article 3, la Constitution de la République dit que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants. C'est donc dans cette enceinte qu'elle s'exerce. Dès lors, il n'est pas possible d'accepter que le Gouvernement s'exprime ici, fût-ce dans une réponse improvisée – je ne veux pas accabler ceux qui improvisent les réponses, il arrive que l'on se trompe, mais au moins, dans ce cas-là, la représentation nationale doit-elle avoir l'occasion de corriger les choses –, sans dire un mot dans sa réponse pour les victimes...

M. Jean-Louis Debré. Tout à fait !

M. François Bayrou. ... les 85 millions de victimes, sans dire un mot sur l'horreur quotidienne et sale qui les a broyés.

M. François Lamy. Vos propos sont scandaleux !

Mme Odette Grzegorzulka. Et les victimes du capitalisme ?

M. François Bayrou. Pas un mot, madame, pour le système de pensée qui a entraîné cette horreur !

M. Alain Calmat. Ce que vous dites est scandaleux !

M. Jean-Claude Beauchaud. Personne n'est dupe !

M. Robert Gaïa. C'est un procès stalinien ! Ou plutôt c'est l'Inquisition !

M. François Bayrou. Quelles que soient les nécessités des politiques d'alliance – c'est là un autre sujet –, il n'est pas imaginable qu'ici, où s'exprime la souveraineté du peuple français, les victimes soient oubliées et les systèmes de pensée qui ont permis l'horreur laissés sans condamnation,...

M. Jean-Claude Beauchaud. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. François Bayrou. ... et pour ainsi dire blanchis, au nom de je ne sais quelle inspiration philosophique qui, dans la réalité, a été transformée en horreur.

Les familles politiques que nous représentons ici ont au moins un honneur : elles se sont au travers du temps opposées à tous les totalitarismes, sans exception, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)...

M. Didier Boulaud. Ça reste à prouver !

M. François Bayrou. ... sans faire de différences entre le totalitarisme noir et le totalitarisme rouge ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur le président Bayrou, pour vous montrer à quel point le règlement de cette assemblée peut être appliqué d'une manière libérale, je vous signalerai que les cinq minutes de votre rappel au règlement ont été largement dépassées. Cela prouve que le sectarisme ne prévaut pas ici.

M. Pierre Micaut. Cinq minutes pour 85 millions de morts, ce n'est pas trop long !

M. le président. Mes chers collègues, il ne saurait y avoir de rappel au règlement pendant la séance des questions au Gouvernement : c'est une décision de principe qui a été prise par la conférence des présidents de notre assemblée le 1^{er} octobre 1974.

M. Jean-Claude Beauchaud. Très bien !

M. le président. Depuis cette date, cette décision a été appliquée sans aucune exception.

M. le président n'a donc fait, en l'espèce, que se conformer à une règle qui a été suivie par tous ses prédécesseurs. Il n'y a eu depuis 1974, je le répète, aucune dérogation à cette décision qui avait été prise dans une optique de sagesse et de précaution que chacun peut bien comprendre, avec le souci de ne pas laisser la porte ouverte à des déséquilibres dans l'utilisation des temps de parole de cette séance.

Je vous rappelle en outre que, s'agissant des questions au Gouvernement, les décisions de la conférence des présidents ont une force juridique comparable et même supérieure à notre règlement.

M. Pascal Clément et M. François Goulard. Comparable mais pas supérieure !

M. le président. Quant au fond de votre rappel au règlement, qui n'avait évidemment rien à voir avec notre règlement, je me contenterai de dire que la séance des questions d'actualité permet aux groupes, dans leur pluralité, d'interroger le Gouvernement sur les sujets de leur choix et à celui-ci de leur répondre dans les termes de son choix.

4

LOI DE FINANCES POUR 1998

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

DÉFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, la discussion budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui sur les crédits de la défense pourrait faire

l'objet d'un débat classique. Il suffirait de constater que les crédits de fonctionnement sont conformes à la loi de programmation militaire et à la professionnalisation pour s'en réjouir, de constater qu'en titre V il manque 9 milliards de francs par rapport à la situation antérieure pour s'en inquiéter, vos opposants ayant alors pour rôle de vous sommer de faire les choix auxquels ils se sont eux-mêmes refusés pendant des années.

Mais je considère, quant à moi, qu'il est sain, monsieur le ministre, d'affiner nos analyses financières et stratégiques, de dépasser et de dédramatiser les tabous traditionnels. Aucune loi de programmation, aucun Livre blanc ne peut résister aux fantastiques mutations que nous vivons. Parler de leur mise à jour ne consiste pas à ouvrir une crise institutionnelle, mais à faire preuve d'une intelligence d'adaptation que chacun appelle de ses vœux.

Le modèle d'armée et les programmes engagés actuellement sont très au-dessus de nos capacités financières. Il faut faire clairement ce constat, mais les contraintes financières ne doivent en aucun cas commander notre modèle d'armée.

Il nous faut, par ailleurs, poser clairement le problème du champ d'action de notre défense. Nous sommes une puissance régionale importante qui doit enfin clarifier ses alliances et ses objectifs.

Le rapport financier que je vous ai remis, mes chers collègues, et dont je ne ferai ici qu'une très succincte synthèse, démontre trois choses : la situation financière actuelle n'est pas nouvelle ; les crédits de fonctionnement théoriquement à niveau devront être abondés ; les capacités d'investissements disponibles ne correspondent pas aux équipements qui avaient été envisagés dans la période précédente.

Des moyens financiers constants, tout d'abord. Vous proposez aujourd'hui, monsieur le ministre, un budget d'investissement de l'ordre de 81 milliards de francs. Il y a seize mois, nous votions une loi de programmation militaire pour la période de 1997-2002. Elle faisait l'objet d'un engagement personnel du chef de l'Etat. Moins de six mois plus tard, de multiples annulations de crédits en réduisaient le financement de près de 10 %, nous ramenant ainsi à près de 84 milliards de francs disponibles. Si certains aujourd'hui annonçaient la mort de la loi de programmation, ce constat de décès aurait pu avoir lieu il y a au moins un an.

Mais on peut remonter plus loin dans le temps et constater qu'exactement le même phénomène s'était produit en 1995. La précédente loi de programmation fixait un niveau de ressources pour l'équipement des armées – 101 milliards de francs –, manifestement au-dessus de nos capacités financières.

Aussitôt après les élections, le nouveau Gouvernement avait fait procéder à une annulation massive de crédits qui, conjuguée avec le non-débloqué des crédits de report et fonds de concours, ramenait le niveau des dépenses d'équipement militaire en dessous de 84 milliards de francs.

En fait, c'est depuis 1994 que nous disposons d'un volume réel de crédits d'équipement dans le budget de la défense de l'ordre de 80 milliards, c'est-à-dire, un niveau identique à celui que vous nous proposez aujourd'hui.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. Ainsi, monsieur le ministre, vous n'avez pas de critiques à entendre sur le thème des niveaux de crédits.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Charles Cova. Il ne nous reste plus qu'à partir alors !

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. Vos prédecesseurs ont fait comme vous, à la nuance importante près qu'ils annulaient les crédits par opération comptable après le vote du Parlement.

Autre constat : une dégradation de la gestion des crédits de défense. Dans un contexte de forte baisse des crédits, trois raisons simultanées sont la cause de dysfonctionnements majeurs.

Premièrement, lancement de programmes multiples en recherche et développement sans anticipation des conséquences en dépenses d'équipement.

Deuxièmement, relation complexe, sinon perverse, entre les services financiers du ministère de la défense et ceux du budget.

Enfin, volonté de nombreux gouvernements de baisser les crédits de défense sans le dire à l'opinion.

Résultat : ces six dernières années, l'écart entre ressources prévues et celles allouées est de plus de 40 milliards de francs, dont 12 pour la seule année 1995 et l'écart entre les autorisations de programmes ouvertes et les paiements de plus de 500 milliards de francs.

Les crédits disponibles pour la défense en 1996 se sont élevés à 80,4 milliards de francs. Mes chers collègues de l'opposition, vous aviez voté 88,9 milliards et les dépenses constatées aux titres V et VI ont été de 78 milliards de francs. Le matériel neuf réellement mis à la disposition des armées est de l'ordre de 27 milliards de francs par an depuis plusieurs années, ce qui relativise fortement un certain nombre de discussions.

Deux conclusions doivent tout de suite en être tirées. Il convient d'abord de rationaliser la gestion des programmes d'armement par la DGA. Son format général doit être adapté et son rôle doit être revu pour que les états-majors retrouvent la plénitude de leurs responsabilités au moment de la définition des programmes et du choix des spécifications.

Il faut ensuite assainir la gestion financière des crédits d'équipement. La gestion erratique de ces crédits depuis plusieurs années s'est traduite par des plans de charge d'entreprises soumis à des incertitudes croissantes, tandis que les crédits disponibles étaient de plus en plus dédiés à l'apurement des gestions antérieures pour éviter l'augmentation des factures impayées et des intérêts moratoires.

La stabilité des ressources financières à moyen et à long terme est vitale pour le bon déroulement de nos programmes. C'est pourquoi la réflexion de fond qui doit être engagée sur le contexte géostratégique, sur les menaces et sur les programmes est, à mon sens, inséparable d'une autre réflexion sur les méthodes de planification, de programmation et de gestion des crédits.

Par ailleurs, les crédits de fonctionnement devront être abondés. Ils sont strictement conformes à la planification des effectifs prévus pour 1998 par la loi de programmation militaire. Il ne faut cependant pas se satisfaire de ce constat.

En effet, deux dérives semblent inéluctables. D'abord, compte tenu de la progression inexorable des rémunérations et des charges sociales et d'un certain nombre de transferts de charges qui le grèvent, le budget de fonctionnement pour 1998 est marqué par une baisse sensible des crédits de fonctionnement courant, hors charges de

personnel. Cette baisse ne pourra durablement être maintenue sans porter atteinte au niveau d'entraînement de nos forces et à leur capacité opérationnelle.

Ensuite, s'agissant du passage de la conscription à l'armée professionnelle, la législation sur le service national tarira plus rapidement que prévu la ressource en appelés et modifiera sensiblement le déroulement initialement prévu de la professionnalisation, donc de la restructuration des unités militaires.

La difficulté à gérer la phase finale de la conscription et la saine concurrence de la loi Aubry pour le recrutement de jeunes contractuels qualifiés nécessiteront des moyens supplémentaires pour anticiper qualitativement et quantitativement la professionnalisation de nos armées.

Compte tenu de la pérennité de la contrainte budgétaire à moyen et à long terme, il faudra certainement privilégier une armée de dimension légèrement plus réduite que prévu, mais avec un fort potentiel opérationnel, plutôt qu'une armée encore relativement nombreuse, mais dépourvue de moyens de fonctionnement suffisants.

Les crédits d'investissement sont stabilisés. Ils se situent à 10 % au-dessous de la loi de programmation.

Il a été dit qu'il s'agirait d'une simple « encoche » dans la planification des moyens financiers. L'expérience que nous avons dans cette enceinte nous oblige à envisager plutôt la notion de palier.

M. Arthur Paecht. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. En effet, sauf surprises auxquelles personne ne s'attend, les raisons de ce pessimisme sont faciles à développer.

En premier lieu, l'ampleur de l'encoche est telle – il s'agit de 8 ou 9 milliards de francs – qu'elle ne pourra être complètement rattrapée d'ici à l'an 2000.

M. Yves Fromion. C'est évident !

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. En deuxième lieu, cet écart s'ajoute et se cumule à ceux de 1997, de 1996 et aux annulations massives de 1995, lesquelles ont mis le ministère de la défense au bord d'une grave crise de paiement, de telle sorte qu'un volume très important de charges à payer a été reporté sur les exercices 1997 et suivants, décalant d'autant l'exécution de la programmation, à ressources constantes.

Dans le contexte géostratégique actuel, il serait vain d'espérer une augmentation des ressources. Nous ne reviendrons donc pas au niveau de la programmation.

La baisse tendancielle des crédits de recherche et développement est préoccupante : 15 % pour la recherche, 10 % pour les développements classiques comme le nucléaire.

Certes, dans le même temps, les Etats-Unis baissent plus fortement que nous leurs dépenses militaires, mais en maintenant un effort très substantiel de recherche et développement : près de la moitié de leur budget d'équipement, contre un quart en France, et avec une ampleur sept à huit fois supérieure. Au-delà même de la préservation de nos capacités militaires à long terme, ce sont nos capacités technologiques et industrielles, y compris dans les secteurs civils, qui sont en jeu.

C'est donc l'analyse à la fois des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement qui amène naturellement à une révision du format.

De plus en plus, l'issue des conflits dépendra des technologies de pointe, des capacités d'observation par satellites, des moyens modernes de communication et de

détection, des capacités de transport rapide à long rayon d'action ou des moyens précis de destruction à longue distance, plus que du niveau des effectifs ou du volume des armements traditionnels.

Evidemment, l'ensemble de ces constats ouvre le débat sur l'actualisation de la loi de programmation. Il faut totalement dédramatiser ce sujet et ne pas considérer, chaque fois qu'un palier est franchi, qu'un drame national se prépare.

Réadapter la loi de programmation ne consiste pas à baisser la garde ou à entériner je ne sais quel déclin, mais simplement à prendre en compte une situation historique totalement nouvelle à laquelle nous devons faire face collectivement.

Le Livre blanc, lui-même, devrait être réactualisé régulièrement, comme en Grande-Bretagne et en Allemagne et non tous les vingt-cinq ans.

M. Yves Fromion. Qui était chef de l'Etat précédemment ?

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial. Le dernier Livre blanc en date était fortement inspiré par la guerre du Golfe et par une stratégie interventionniste de corps expéditionnaires qui ne correspond plus à la situation géopolitique.

Nous devons donc envisager son actualisation, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, l'éloignement dans le temps et dans l'espace de toute menace d'agression massive est aujourd'hui perçue de façon claire par l'opinion publique.

En deuxième lieu, la décision du Président de la République, en 1996, de procéder à l'abandon de la conscription, devenue aujourd'hui irréversible, a touché l'un des principes de notre défense nationale. C'est un changement d'une extraordinaire importance.

En troisième lieu, l'inéluctable rapprochement de la France avec l'OTAN, dans la perspective de l'affirmation progressive d'une identité européenne de défense, a débouché sur une impasse diplomatique dont il nous faut aujourd'hui tirer les conséquences, en tentant de lui trouver une issue.

Mes chers collègues, il est tout de même inacceptable qu'un système de sécurité européen se mette en place sous nos yeux, que nous aidions techniquement et politiquement de nouveaux pays à y entrer sans y être nous-mêmes.

Notre objectif est commun : construire une défense européenne autonome alliée avec les Etats-Unis à part égale. Nous ne le ferons qu'avec nos voisins et ceux-ci ne veulent le faire que dans le cadre de l'OTAN. Il est des constats concrets dont il faut tirer les conséquences.

En quatrième lieu, dans un monde industriel et stratégique totalement interdépendant, les constructions reposant sur des logiques purement nationales n'ont plus de signification. Nos planifications devront intégrer ce qui relève des coordinations, des coopérations, des codécisions internationales et européennes notamment.

Enfin, nous devons aujourd'hui prendre en compte la pérennité de la contrainte budgétaire qui nous oblige à nous contenter d'un niveau de ressources beaucoup plus bas qu'il n'était prévu dans le cadre du Livre blanc, ce qui nous conduira à revoir l'ampleur de nos moyens militaires et les objectifs assignés à nos forces.

Conformément à son article 3, il faudra donc actualiser la loi de programmation lors du deuxième semestre de 1998, de façon à la rendre crédible.

Trop de planification tue la planification ; nous redécouvrirons peut-être, à ce moment, l'intérêt d'une loi de programmation portant exclusivement sur les grands programmes du titre V.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici – enfin ! – un budget de vérité. Il doit marquer un palier quant au niveau des ressources disponibles et mettre fin à la transition engagée depuis 1992. Il doit également marquer le début d'une refondation de notre système de défense, mais il doit surtout être l'occasion, pour le Gouvernement, de rassurer les personnels, souvent hautement qualifiés, qui travaillent dans ce secteur et qui sont inquiets.

Monsieur le ministre, c'est parce que nous avons compris que telle était votre intention que la commission des finances appelle notre assemblée à approuver votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

(*M. Michel Péricard remplace M. Jean Glavany au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD, vice-président

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la dissuasion nucléaire.

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la dissuasion nucléaire. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de la défense m'a confié la responsabilité de faire rapport devant elle à propos des crédits que le Gouvernement envisage de consacrer à la dissuasion nucléaire de la France, dans la loi de finances actuellement en discussion à l'Assemblée.

Malgré la difficulté que rencontre très souvent un rapporteur pour donner oralement un aperçu exhaustif de l'analyse écrite à laquelle il a procédé, un débat spontané s'est instauré au sein de la commission, à chaud en quelque sorte, dont il a été établi procès-verbal. Ce débat s'est conclu par un vote dont je dois rendre compte devant notre assemblée.

La majorité de la commission a approuvé les crédits que la loi de finances affecte à la dissuasion nucléaire. Pour être scrupuleux, je dois ajouter que cette approbation portait explicitement sur les crédits et pas forcément sur le rapport lui-même, ni évidemment sur la conclusion que j'en tirais, à savoir qu'il ne me paraissait pas possible d'approuver ces crédits et encore moins de les voter.

Malheureusement, le temps qui m'est imparti à cette tribune ne me permettra pas d'argumenter davantage au fond et dans le détail, comme j'ai pu le faire dans mon rapport écrit. Je reste prêt, bien entendu, à en débattre en d'autres circonstances.

Mon intervention va cependant me donner la possibilité, après un bref rappel de l'évolution des inscriptions budgétaires, de préciser ma pensée en réponse à telle ou telle analyse faite de mon rapport, soit en commission, soit sous la plume d'observateurs avertis.

Dans la présente loi de finances, les dotations budgétaires de la dissuasion nucléaire enregistrent des diminutions qui ne manquent pas d'être préoccupantes. Les chiffres étant connus de tous, je me bornerai à énumérer quelques pourcentages.

Moins 27 % ici, moins 24 % là, moins 22 % pour la force océanique, moins 30 % pour le missile M51, au total les crédits de la dissuasion nucléaire sont amputés de 13 % en francs constants pour les paiements et, ce qui est encore plus grave pour l'avenir, d'environ 17 % pour les autorisations de programme. Enfin, dernier élément d'inquiétude, pourquoi de tels taux bien supérieurs à la diminution générale du titre V ?

On ne peut que s'interroger sur la démarche du Gouvernement. Les coupes sont trop importantes. Elles ne relèvent pas de la conduite d'ajustement si souvent pratiquée à propos du budget de la défense. Cette constatation m'a conduit à la réflexion développée dans mon rapport écrit sur notre doctrine de dissuasion nucléaire.

Cependant, je tiens, devant vous, à écarter de ma pensée ce qu'un observateur a cru pouvoir y mettre, à savoir que je soupçonnerais le Gouvernement de vouloir démolir la dissuasion.

Non, vraiment, monsieur le ministre, comment pourrais-je penser – d'ailleurs je ne l'ai pas écrit – que les réductions de crédits que je viens d'évoquer recouvrent d'aussi noirs desseins ? Tout au plus ai-je esquissé des craintes pour l'avenir. Qu'il me soit permis de les développer ici, ne serait-ce que pour vous aider à me rassurer.

La première d'entre elles porte sur les pressions que pourraient éventuellement exercer sur vous nos collègues du Parti communiste. En effet, je voudrais être sûr qu'ils ont cessé définitivement de se tromper entre les deux attitudes possibles suivantes : d'une part, celle qu'on leur prêtait, voici quelques années, de soutien au mouvement de la paix qui se traduisait en France par une opposition résolue à la force de frappe ; d'autre part, celle qui pourrait être la leur, qui devrait être la leur, je veux parler du sentiment d'immense fierté que l'on ressent quand on visite, par exemple, les ateliers de l'usine DCN d'Indret, ces ateliers qui sentent l'huile chauffée par les copeaux d'acier où l'on voit des ouvriers, techniciens hautement qualifiés, sûrement militants de la CGT, usiner les pièces de grande précision qui constitueront les sous-marins nucléaires de nouvelle génération, les meilleurs du monde.

Voilà où il faut affecter les crédits – et non pas sur les agents d'ambiance – non seulement pour notre légitime fierté, mais aussi et surtout pour la sécurité de nos enfants demain.

M. Alain Clary. Vous vous éloignez du sujet !

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis. Une autre crainte réside dans l'attitude des députés « verts » qui vous soutiennent, monsieur le ministre. Je ne suis pas sûr que la pratique du pouvoir, récente pour eux, les conduise à bref délai à ajouter à leur combat visant à astreindre le nucléaire à la sûreté et aux garanties d'environnement souhaitables, combat justifié, la nécessaire, l'inéluctable intimité constructive avec l'atome.

M. Didier Boulaud. Qu'en pense M. Lalonde ?

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis. « L'atome que l'on ne désinventera pas », disent les scientifiques les plus sérieux. L'atome domestiqué, qui constituera, n'en doutons pas, la plus fantastique source d'énergie du XXI^e siècle. L'atome, qui, présentement, à travers ses applications militaires, assure notre sécurité.

Enfin, ma dernière crainte, et non la moindre, porte sur la solidité du ralliement socialiste à la dissuasion nucléaire. Dans ce domaine, nous n'avons comme garantie que celle qui résulte de l'exercice du pouvoir suprême

par François Mitterrand, situation où l'élection est derrière soi et qui est surtout inexorablement marquée par la charge solitaire de la sécurité de la nation. Faut-il voir dès aujourd'hui dans le présent budget les effets du droit d'inventaire ou bien les prémices de concessions futures à votre électorat ?

Telles sont mes craintes, monsieur le ministre.

Sur tous ces sujets, un peu comme le poète sceptique, blasé et finalement malheureux qui disait « étonnez-moi », je vous dis : rassurez-nous. Dites-nous que, l'an prochain, à la même date, dans cette enceinte, grâce à un substantiel surcroît de crédits, vous aurez rétabli le niveau 1999 de la loi de programmation votée l'an dernier. Alors nous prendrons date et serons assurés que la France gardera intacte sa dissuasion et son système de défense et, grâce à cela, conservera son rang dans le monde.

Un autre observateur a, lui, mis en exergue dans mon rapport ce que, cette fois, je dois reconnaître avoir écrit : « Le Gouvernement n'a pas exactement mesuré les conséquences de ses choix budgétaires ».

La situation critique dans laquelle risque de se trouver la réalisation du missile nucléaire M 51 illustre parfaitement une telle affirmation. Quels sont les faits ?

Les trois entreprises concernées – la SEP, la SNPE et l'Usine Aquitaine d'Aérospatiale – attendaient, dans le projet de budget pour 1998, ce que la programmation permettait d'escompter, c'est-à-dire 1 500 millions de francs. Première surprise : ne sont inscrits que 1 052 millions de francs, soit environ 30 % de moins. Mais, beaucoup plus grave, il se trouve que, pour divers motifs, dont certains relèvent me dit-on, des réorganisations financières et comptables que le Gouvernement a exigées de la délégation générale à l'armement, 750 millions de ces crédits 1998 ont déjà été consommés en 1997, tant et si bien que, pour 1998, les trois entreprises dont il s'agit ne disposeront que de 302 millions de francs.

Avec 1 500 millions l'affaire était rattrapable ; avec 1 052 millions au budget, la situation est sans issue. Six cents techniciens et ingénieurs de l'Aérospatiale se trouvent pratiquement sans travail pour 1998. Ils risquent donc de perdre leur emploi, et, à mes yeux, le sort du missile M 51 est compromis.

M. Jacques Myard. Eh oui !

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis. Au demeurant, ce que le Gouvernement a qualifié de simple encoche risque fort d'avoir des conséquences graves qu'il est aujourd'hui difficile de mesurer. Pourquoi ?

Si le fonctionnement budgétaire et comptable du ministère de la défense cause quelques soucis, il y a des raisons qui résultent de la complexité d'intégration qu'implique la réalisation d'un système d'armes tel qu'un SNLE ou l'avion Rafale, par exemple.

En effet, une telle entreprise ne ressemble en rien à l'engagement de quelques centaines de kilomètres d'autoroute. C'est pour cela que l'on parle d'un architecte d'opération. Pour le Rafale, c'est Dassault, qui cependant, n'apporte que 20 % des éléments. Pour le SNLE, il s'agit de la DCN qui ne réalise pas les missiles, ni les têtes nucléaires, ni les transmissions, ni la chaufferie nucléaire.

Or lorsque l'ensemble monte en puissance, toucher à l'un des éléments, c'est désintégrer le système. Ce qui avait été mis en cohérence technique, budgétaire, humaine, risque fort d'être démonté dans le désordre. J'ai donc une pensée pour notre marine qui, en bout de course, doit amortir les à-coups, remplir les mêmes mis-

sions avec toujours moins d'argent et des hommes de plus en plus désemparés, à la vérité une marine qui doit gérer l'impossible.

Pour résumer sur ce point ma pensée, je crains, monsieur le ministre, que vous n'ayez joué, en fait, les apprentis sorciers. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, le dernier aspect des choses sur lequel je souhaite apporter quelques éclaircissements est l'aspect institutionnel qui a été abordé lors de la discussion en commission.

Même si le fonctionnement de la dissuasion nucléaire peut apparaître comme relevant essentiellement du pouvoir exécutif, il n'en reste pas moins que c'est nous qui votons les crédits. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions nous sentir moins concernés par cet élément de notre corps de défense que par les autres dont nous débattons abondamment.

Il est vrai que, jusqu'à ce jour, notre assemblée n'avait jamais mesuré son soutien financier à la démarche nucléaire du chef des armées, quel qu'il soit. Au contraire, c'est plutôt l'inverse qui se passait à travers le reproche exprimé dans cette enceinte de ne pas consacrer suffisamment à la dissuasion, élément central de notre système de défense. Or, pour la première fois et alors qu'étaient parfaitement connus les souhaits financiers du chef de l'État à travers la loi de programmation qu'il avait élaborée et fait voter, le Gouvernement nous propose d'amputer gravement les crédits consacrés à la dissuasion nucléaire.

Comment interpréter une telle novation ? Pour moi, il ne s'agit pas de faire de l'exégèse, comme cela a été avancé en commission, sur le présent silence du chef de l'État dans le cas d'espèce. Nous sommes ici dans l'exercice de nos prérogatives constitutionnelles portant sur le vote de la loi de finances. Cependant les faits sont les faits et ils sont les suivants.

La gravité extrême de la mise en jeu de l'arme atomique, un certain nombre de textes régissant son maintien en condition et sa manœuvre, une pratique continue jamais démentie depuis bientôt quarante ans, enfin le sentiment profond de notre peuple qui sait, depuis 1962, qu'en élisant le Président de la République, il désigne celui auquel il confie la redoutable responsabilité de gardien de la dissuasion nucléaire,...

M. Didier Boulaud. Il y en a un qui n'aurait pas appuyé sur le bouton !

M. le président. Il va falloir conclure, monsieur le rapporteur.

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis. ... voici autant d'éléments – et je termine, monsieur le président –, qui placent le chef de l'État, chef des armées, en situation prééminente dans ce domaine, quelles que soient les circonstances.

Dans ces conditions, j'ai écrit – je le rappelle devant vous, pour conclure, mes chers collègues – qu'en l'absence d'un positionnement doctrinal relatif à notre dissuasion nucléaire, explicitement présenté comme différent de celui du chef des armées, le Gouvernement aurait dû s'interdire de toucher aux crédits se rapportant à celle-ci (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) tels qu'ils résultaient des dispositions de la loi de programmation 1997-2002 voulue, voici à peine plus d'un an, par le Président de la République.

J'en conclus que notre assemblée accomplirait un geste de sagesse en demandant au Gouvernement de rétablir ces crédits dans leur intégralité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace, la communication et le renseignement.

M. Bernard Grasset, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace, la communication et le renseignement. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la maîtrise de l'espace et de l'information est indispensable à l'indépendance de la France. Elle en constitue même, avec la dissuasion nucléaire, l'un des volets essentiels.

Les techniques spatiales ont deux fonctions essentielles : elles confèrent aux responsables politiques et militaires une capacité d'appréciation dans la prévention et l'analyse des crises ; elles participent à l'action immédiate des forces armées. L'indépendance de décision et d'action conforte les États qui ont la capacité de mettre en œuvre ces techniques et les met à l'abri de toute tentative de désinformation. On crée ainsi un « cercle vertueux » entre la décision politique, le progrès technologique, le secteur industriel et l'opération militaire.

L'effort de notre pays dans le domaine spatial reste sans comparaison en Europe. Les budgets consacrés à l'espace ont progressé à la mesure des programmes dont le développement était décidé. Les dotations annuelles ont même dépassé le chiffre symbole de 4 milliards de francs dans les lois de finances initiales pour 1993 et 1995. De même, la programmation militaire, qui reste une référence pour 1997-2002, a inscrit 20,7 milliards de francs – valeur 1995 – pour les programmes spatiaux militaires.

Le projet de budget 1998 pour l'espace peut apparaître comme en retrait : il doit cependant être qualifié de réaliste et de redimensionné.

Certes, la diminution des autorisations de programme atteint 18,1 %, ce qui laisse entendre un ralentissement des programmes. Mais les crédits de paiement pour 1998 ne subiront en dotations initiales qu'une réduction de 5,63 %, moins importante que l'évolution moyenne du titre V de la défense, qui est de moins 8,7 %. C'est pourquoi la part des crédits « espace » dans les dotations en capital progresse légèrement.

La comparaison des dotations prévues avec le niveau de crédits disponibles ou des dépenses réalisées au cours des trois derniers exercices montre que l'espace bénéficie toujours d'une priorité. Mais il ne faudrait pas que les annulations ou les reports de crédits atteignent en 1998 l'ampleur qu'ils ont connue cette année.

En réalité, les dotations prévues se situent à un niveau qui prend sa juste part de la régression des moyens mis à la disposition des armées et des difficultés budgétaires, qui intègre les retards techniques dans des domaines d'excellence et de grande complexité, qui reflète enfin les aléas, les imprécisions, voire les ambiguïtés de la coopération européenne.

Mon rapport écrit présente les principaux programmes français de satellites, de communication et de conduite des opérations, essaie de les replacer dans un cadre international et présente l'ensemble des programmes de communications et de conduite des opérations. Je souhaiterais appeler votre attention sur trois thèmes principaux.

D'abord, l'évolution des politiques spatiales dans le monde confirme l'ambition de certains pays dont les projets viendront bientôt, notamment pour ce qui concerne les lanceurs, concurrencer les programmes européens. L'ouverture du marché mondial et le renforcement de la concurrence doivent amener à réfléchir aux moyens de lancement les plus adaptés aux satellites qui seront réalisés dans les prochaines années. En complément de la famille Ariane 4 et 5, il serait peut-être souhaitable de développer des lanceurs plus légers.

Ensuite, et dans le prolongement de l'idée précédente, la nécessité de maintenir l'effort de recherche et de développement incite à ne pas réduire les crédits d'études amont de votre ministère, au cœur des compétences futures.

Enfin, vous me permettez d'évoquer plus longuement l'incertitude de la coopération européenne.

Le bon déroulement des programmes spatiaux actuels, en particulier HELIOS I pour l'observation et SYRACUSE pour les télécommunications, ne doit pas faire oublier que la prochaine génération se prépare dès maintenant. Le renouvellement interviendra en effet au début du prochain siècle.

La réussite opérationnelle du satellite d'observation optique HELIOS IA renforce la nécessité de développer une nouvelle génération et d'acquérir une capacité radar. Les réductions des dotations budgétaires, aggravées par l'impact financier du programme Eurofighter, et la tentation d'acquérir un système américain sur étagère suffisent-elles à justifier la position de l'Allemagne ? La question reste posée.

De même, la poursuite du programme SYRACUSE fait l'objet de débats ; le choix n'est pas arrêté entre la mise en œuvre d'un satellite propre aux armées, dont les liaisons seraient protégées, et l'utilisation des moyens civils désormais foisonnants qui, selon les cas, pourraient être cryptés.

C'est sur ces points que la commission de la défense souhaiterait obtenir des précisions quant à la volonté réelle de nos partenaires. Il serait bon de savoir si l'Allemagne participera vraiment aux projets HELIOS et HORUS, dont elle souhaite d'ailleurs obtenir la maîtrise. Au-delà de l'absence d'engagements financiers, c'est toute la restructuration de l'industrie européenne de l'espace et des communications qui est en jeu.

Le délai qui m'est imparti ne me permet pas d'apporter des informations sur les programmes d'écoute électromagnétique et de renseignement de théâtre, ni de donner mon sentiment sur les relations entre les principaux services de renseignement français. Je souligne toutefois l'excellence des résultats obtenus, la qualité des concours mutuels, même si cette tribune n'est peut-être pas le meilleur lieu pour évoquer ces questions.

Deux souhaits cependant : que les moyens nécessaires permettent le développement d'une cryptologie de grande qualité – c'est un problème de taille d'ordinateur – ; que le renseignement ouvert soit mieux encadré, organisé et étendu à tous les moyens d'information mis librement à notre disposition, des revues universitaires à l'utilisation d'Internet, en passant par tous les ouvrages de vulgarisation scientifique.

En 1998 nous ne serons ni en retard ni en avance. Mais sans doute faudra-t-il, avant la fin du siècle, juger les progrès de la coopération européenne et en tirer, sans tarder, les enseignements. L'autonomie de nos décisions et par voie de conséquence l'indépendance de la France sont en jeu.

Telles sont, monsieur le ministre, les raisons pour lesquelles la commission de la défense a donné un avis favorable aux crédits de la défense consacrés à l'espace, à la communication et au renseignement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie.

M. Jacques Myard. Les gendarmes sont de braves gens !

M. Arthur Paecht. Et M. Lemoine aussi !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « l'analyse des grands agrégats budgétaires inscrits dans le projet de loi de finances rassure et inquiète tout à la fois votre rapporteur ». Ainsi s'exprimait Robert Poujade il y a deux ans.

Il ajoutait l'année suivante : « Au moment où l'évolution des missions renforce le rôle de la gendarmerie, comme le montre la progression des effectifs, on peut regretter que seuls les besoins essentiels soient satisfaits et que des abandons de programmes aient été rendus nécessaires. » Devant la commission de la défense, il précisait sa pensée : « Le budget apparaît comme un exercice de transition qui ouvre une période de restructuration qui est en elle-même une fin. »

Marqué, comme notre honorable collègue, par « La Défense et l'Illustration de la langue française », j'ai, comme lui sans doute, envie d'écrire une « Défense et illustration de la gendarmerie ».

Défense, parce qu'il faut sans cesse rappeler ce qu'est la spécificité de l'arme, son enracinement dans le monde rural, son rôle auprès de la justice, sa fonction de sécurité, rappelée et soulignée lors du colloque de Villepinte par M. le Premier ministre, l'apparition de missions nouvelles dans les zones périurbaines, et ce que sont les réalités budgétaires, déclinées ici depuis quelques années.

Illustration, parce que nous devons, sans relâche, rappeler l'effort d'adaptation et de modernisation de la gendarmerie. La gendarmerie reste, selon une conception énoncée par le décret du 20 mai 1903, « particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des voies de communication », mais en continuelle adaptation, tant au niveau des brigades dans les cantons que des départements. L'évolution du monde rural, dans lequel les géographes et sociologues distinguent trois groupes – le rural profond, cette campagne que l'on dit en voie de dépeuplement, le rural traditionnel qualifié de campagne vivante et le « rurbain », à la périphérie des villes – conduit la gendarmerie à moduler ses formes de vie, de travail et d'action. Retenons que, selon l'INSEE, près de huit millions d'habitants viendront s'installer dans ces zones périurbaines d'ici à 2015.

Toujours dans cette « illustration de la gendarmerie », je voudrais, pour insister sur l'effort de modernisation, citer les dix brigades de prévention de la délinquance juvénile, dont le but est de favoriser le contact avec les jeunes. Pour reprendre la formule de M. le Premier ministre, « la carte des moyens de la justice, de la police et de la gendarmerie doit être adaptée à la géographie nouvelle des phénomènes sociaux qui constituent et déterminent l'insécurité ».

C'est dans cette mise en perspective que nous devons lire le projet de budget pour 1998. Je ne vais pas vous dire que, par rapport à celui d'autres armées, il est plutôt

meilleur. Ce type de comparaison, à mes yeux, n'aurait pas grande signification. Des sacrifices ont été consentis, il est vrai, et des zones d'incertitude persistent ou s'ajoutent – je pense particulièrement au fonds de concours autoroutier.

J'étais rapporteur du budget de la gendarmerie quand les décisions de participation financière des sociétés concessionnaires d'autoroutes au profit de la gendarmerie furent prises. Je n'en ferai donc pas l'historique. En 1996, l'arrêté Wajs et Monnier du Conseil d'Etat a remis en cause ce régime. Pour compenser cette perte de ressources, le projet de loi de finances prévoit une inscription de 371,3 millions de francs au titre des rémunérations et charges sociales – y compris la création de 104 emplois supplémentaires de gendarmes d'autoroutes – et de 131,5 millions de crédit de fonctionnement, soit 502,8 millions. Mais ces 502,8 millions incluent des charges nouvelles. En fait, le montant global attendu en exécution budgétaire était de 578,2 millions de francs. En d'autres termes, monsieur le ministre, vous avez compris que le compte n'y était pas ; nous comptons sur votre vigilance pour que, dans le courant de l'année 1998, des ajustements soient apportés pour équilibrer ce poste.

Pour les autres données chiffrées, je vous renvoie, mes chers collègues, au rapport en distribution.

En revanche, je voudrais insister, au nom de la commission et de son président, sur un sujet qui nous préoccupe depuis plus de dix ans : le transfèrement. M. Robert Poujade, en 1996, y avait fait allusion à la page 11 de son rapport, en rappelant une décision du gouvernement du 21 janvier 1995 : « Le Gouvernement a mis à l'étude la possibilité de transférer à l'administration pénitentiaire la charge des prévenus et des détenus dès lors qu'ils sont remis à la justice, et de lui laisser ainsi le soin d'assurer elle-même les transfèremens, extractions et comparutions qui sont aujourd'hui à la charge de la police nationale et de la gendarmerie ».

Monsieur le ministre, nous vous engageons à reprendre ce dossier avec Mme le garde des sceaux. En 1996, la gendarmerie estimait à 813 gradés et gendarmes à temps plein l'effectif consacré exclusivement à l'exécution de cette mission de transfèrement.

M. Michel Voisin. Mille deux cents !

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis. La commission de la défense, dans ce contexte, est soucieuse des servitudes imposées aujourd'hui aux escadrons de gendarmerie mobile. A la mise en œuvre du plan Vigipirate s'ajoutent de nombreux déplacements qui bouleversent la vie familiale des personnels.

Mais notre sujet de préoccupation – temporaire je l'espère – demeure la phase de transition entre les gendarmes auxiliaires et les futurs volontaires du service national. Pour rendre attractive cette carrière courte, la direction de la gendarmerie a envisagé des mesures d'accompagnement qui devraient retenir l'attention des jeunes attirés par la gendarmerie. Il faut à tout prix que, dès 1999, les équilibres entre gendarmes auxiliaires et gendarmes volontaires se fassent et que les programmes de formation en école soient mis en place. Rappelons à nos collègues que les 10 000 postes prévus dans le cadre des emplois-jeunes, sous la rubrique « agents locaux de médiation », seront créés par les collectivités locales et non par la gendarmerie ; celle-ci pourra cependant prêter son concours pour leur information et leur formation.

Pour conclure cette rapide « défense et illustration de la gendarmerie », qui témoigne de notre volonté de vous aider, monsieur le ministre, à défendre vous aussi la gen-

darmerie, grâce aux moyens financiers dont vous la doterez, je terminerai par quelques souhaits : que les restrictions budgétaires – temporaires – ne remettent pas en cause les grandes lignes de « Gendarmerie 2002 » ; que les capacités opérationnelles soient, à tout le moins, préservées, voire renforcées ; enfin, que l'on n'oublie pas que si le gendarme est un militaire, il a aussi droit à une vie de famille, et qu'il sera demain un retraité de la gendarmerie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces armées, pour les forces terrestres.

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces terrestres. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapport pour avis que je vous présente, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, a été établi à partir des choix effectués par le Président de la République, de ceux exprimés par le Gouvernement et de leur traduction dans le budget des forces terrestres.

Le projet du budget 1998 tend à affecter 47,946 milliards de francs de crédits de paiement aux forces terrestres : 30,591 milliards de francs en fonctionnement et 17,355 milliards de francs pour ses équipements, soit environ 26 % de l'effort de défense. Malgré un infléchissement global de 2,27 %, – 3,2 % en francs constants – il devrait permettre, sous réserve de sa parfaite exécution, la poursuite de la professionnalisation déjà engagée.

La diminution sensible du titre V – 9,55 % – n'est pas sans conséquence sur la modernisation. Elle préserve toutefois à court terme l'essentiel des capacités opérationnelles, mais induit la suppression de plusieurs milliers d'emplois.

Cela étant précisé, je souhaiterais mettre l'accent sur quatre points inquiétants.

Le premier concerne les contraintes liées à la professionnalisation. Je rappelle que, au total, les effectifs de l'armée de terre doivent passer de 268 572 personnes en 1996 à 170 000 en 2015, soit une baisse d'environ 40 %.

D'ici à 2002, la part des militaires de carrière ou sous contrat passera de 44,1 % en 1996 à 96 %. Le taux d'encadrement passera de 31 % à 49 % et la part des personnels civils de 12 % à 20 %.

Les conséquences de la professionnalisation s'exerceront dans sept domaines.

Tout d'abord, elle entraînera la disparition du service militaire, un service fragilisé pendant la transition pour lequel il convient de trouver le juste équilibre entre besoins réels de l'armée et soutien aux jeunes pour leur accès à la vie active.

Ensuite, il faudra veiller à la maîtrise des flux d'officiers et de sous-officiers en maintenant l'effort prévisionnel d'aide au départ et en l'assortissant d'une aide à la reconversion qui contribue à développer l'emploi et non à le détériorer par l'arrivée dans le monde du travail civil de militaires qui y auraient été mal préparés.

Troisièmement, il faut plus que doubler le nombre des militaires du rang, avec un vivier d'appelés du contingent qui ira décroissant. Je rappelle que de 1987 à 1996 le nombre annuel d'engagements était de deux fois inférieur à celui nécessaire pendant la période de transition, alors que le service militaire existait toujours et que sa suppression n'était pas même annoncée. Il s'agit sans doute de l'un des points les plus délicats et qui tend à montrer que

la professionnalisation d'une armée gagnerait à s'inscrire dans le temps. Enfin, cette professionnalisation, pour être complète, doit permettre à chacun l'exercice plein et entier de la citoyenneté.

Quatrièmement, on devra mettre en place un volontariat dont les modalités ne sont pas encore nettement définies et pour lesquelles une loi s'impose rapidement. Rappelons que pour atteindre l'effectif prévu par la programmation il faudrait recruter en 1999-2000 à un rythme annuel de 1 500 à 1 600 volontaires.

Cinquièmement, il conviendra d'accroître de plus de 2 000 le nombre de personnels civils dans les unités. Pour atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire de mettre en place un plan de formation-mobilité pour les personnels qui seraient transférés et dont la qualification et l'expérience ne correspondraient pas aux postes à pourvoir. Ce problème humain doit être traité avec la plus grande attention, en prenant garde au minimum de maintenir le niveau de qualification et de rémunération et de respecter les familles.

Sixièmement, il faut constituer une réserve rénovée et bien formée. Outre qu'il existe désormais deux échelons de réserve, soulignons que la disparition du service militaire impose un effort plus important pour recruter et former ces réserves, y compris par un système d'incitations financières.

Septièmement, enfin, la professionnalisation nécessite une préparation militaire élargie. Elle pourrait être l'élément majeur du renforcement du lien entre l'armée et la nation. Une attention particulière devrait être portée sur ce point à partir d'une réflexion à laquelle la commission de la défense pourrait contribuer.

Je souhaite à présent faire le premier bilan de la professionnalisation. Il s'agit certes d'un bilan partiel, puisqu'il ne porte que sur neuf mois, mais il est malgré tout significatif. La réalisation des ressources humaines prévue par la loi de programmation semble se dérouler de façon satisfaisante : le recrutement des engagés profite encore de la dynamique du service militaire – plus 235 par rapport à l'objectif ; les appelés du contingent – moins 144 postes ; le taux d'encadrement est passé à 33 % au lieu de 31 % en 1996 ; mais des difficultés sont à noter pour les effectifs civils, puisque 96,86 % ont été réalisés en 1996 et seulement 92,93 % au 30 septembre 1997.

Ces résultats appellent sans doute la mise en œuvre de mesures spécifiques pour rendre plus attractifs les emplois proposés.

Le départ des personnels militaires s'effectue selon le rythme prévu. Il semble toutefois que les crédits inscrits au titre des pécules soient insuffisants pour permettre le départ des sous-officiers en sureffectif.

J'en viens au troisième grand point de mon intervention, relatif aux capacités opérationnelles des forces terrestres.

Selon les déclarations mêmes du chef d'état-major, les capacités opérationnelles de l'armée de terre ne sont pas, à court terme, remises en cause. Cela signifie que sa capacité de relève des unités déployées à l'extérieur du territoire est maintenue – 3 000 hommes relevables tous les quatre mois – qu'elle peut mettre en œuvre une capacité de réaction immédiate de 3 000 hommes et une capacité de réaction rapide avec force blindée de 10 000 hommes pour une durée d'une année sans relève.

Enfin, la capacité de projection n'est pas affaiblie dans la mesure où elle repose déjà sur la disponibilité immédiate de troupes professionnalisées en constante augmentation.

Concernant l'entraînement des forces, la durée est la même depuis deux ans.

Les réductions du titre V ne sont pas sans conséquences sur la modernisation et la maintenance des matériels, mais on ne peut pas dire qu'elles affectent aujourd'hui, sinon à la marge, les capacités opérationnelles de nos armées au regard de ses objectifs essentiels.

Rappelons qu'il sera livré à l'armée de terre en 1998 : trente chars Leclerc, quarante-quatre engins porte-blindés, deux mille missiles Eryx et cinquante postes de tir.

Revenant brièvement sur le titre V, je dois souligner l'inquiétude de l'état-major devant le retard pris par les opérations d'infrastructure liées à la professionnalisation et donc sur les conditions de vie et d'environnement des hommes.

S'agissant des autres dépenses d'équipement, le développement des hélicoptères Tigre et NH 90, des missiles, des futures munitions et des systèmes d'information ont été retenus comme prioritaires dans le budget pour 1998. Il serait toutefois souhaitable d'accélérer le programme du VBCI – véhicule blindé de combat d'infanterie – devant accompagner le char Leclerc et d'en confier la maîtrise d'œuvre à GIAT-Industries compte tenu des difficultés traversées par cette entreprise, ce qui suppose de lui accorder au moins les mêmes chances qu'à son concurrent allemand.

Par ailleurs, la diminution des commandes de Eryx risque de faire partie de ces fausses économies, car si elle était confirmée cela risquerait de mettre sérieusement en cause la constitution en cours du pôle missilier d'Aérospatiale à Bourges.

Plus importante encore est la situation créée dans le secteur armes-munitions et artillerie, menacé de disparaître ou d'être inféodé à des alliances dominées par l'Allemagne. Nous sommes face à une responsabilité lourde au regard de notre souveraineté nationale.

Je tenais enfin à mettre l'accent sur notre industrie d'armement et sur sa diversification.

Voyons la réalité en face : le commerce des armes a été divisé quasiment par deux dans le monde en quelques années ; la fuite en avant vers toujours plus de compétitivité a aussi touché l'armement et nous avons « plongé » soudainement certaines de nos entreprises dans ces marchés avec des productions au caractère pourtant bien spécifique ; les critères de passage à l'euro et une professionnalisation à marche forcée ont bouclé la boucle dans laquelle notre industrie est aujourd'hui enfermée.

Dans le même temps, les efforts à effectuer pour une nécessaire diversification ont été largement sous-estimés et sont restés marginaux.

En dix ans, 170 000 emplois directs ou indirects ont été supprimés. On sait tout ce que cela induit : perte de potentiel humain et technologique, déclin de villes et de départements, difficultés pour les familles. A cela nous devons ajouter les conséquences des fermetures de casernes et de bases.

Notre devoir est aujourd'hui de réagir.

En conclusion, vous permettez à votre rapporteur d'exprimer son opinion.

Ce rapport sur les forces terrestres a pris en compte et a tenu à respecter les orientations actuelles en matière de défense définies par le Président de la République et que le Gouvernement a déclaré vouloir poursuivre.

Mais je tiens à exprimer des réserves sur ces choix et leurs conséquences. Des menaces sérieuses pèsent sur plusieurs milliers d'emplois et des mesures sociales ne

peuvent garantir le maintien et le développement d'un potentiel humain, technologique, de compétences remarquables – elles ne m'ont pas échappé, monsieur Galy-Dejean – qui exigent la mise en œuvre d'un véritable plan de transition. Dans le cadre d'un budget diminué, un tel plan suppose à la fois : des reconquêtes de missions pour nos industries nationales et le respect des droits sociaux des salariés, un effort pour le conventionnel que rendrait possible une simple maintenance de nos capacités nucléaires, une réelle volonté politique et un engagement sans précédent vers la diversification et le développement de coopérations dans le respect du potentiel humain et technologique de nos entreprises.

Pris dans l'étau de la baisse des marchés, des contraintes européennes, de choix stratégiques qui font de la projection et de la professionnalisation à un rythme élevé l'essentiel de l'effort de défense, le budget des forces terrestres, notamment en ce qui concerne l'équipement, la maintenance et le fonctionnement, arrive au point où des révisions pourraient s'imposer. Elles demanderaient alors d'ouvrir un véritable débat sur la situation du monde, sur une évaluation plus juste des risques, y compris en Europe et en France, sur la définition d'une politique de sécurité dans une vision plus large, sur le rôle de la France et donc sur une stratégie correspondant à cette évaluation.

M. Arthur Paecht, M. Michel Voisin et M. Jacques Myard. Très bien !

M. Jean-Claude Sandrier, *rapporteur pour avis.* Enfin, je précise que la commission a émis un avis majoritairement favorable à l'adoption des crédits destinés aux forces terrestres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine.

M. Charles Cova. Vive la marine ! (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Drian, *rapporteur pour avis de la commission de la défense et des forces armées, pour la marine.* Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la marine obéit aux mêmes objectifs et aux mêmes contraintes que l'ensemble du budget de la défense. Monsieur le ministre, vous l'avez qualifié de « meilleur compromis possible entre les exigences et les nécessités ». C'est sans doute vrai, et chacun sait ici l'ampleur de votre tâche pour concilier ce qui est parfois inconciliable. Mais pour ma part, et en ce qui concerne la marine, je dirais plus prosaïquement que ce budget est très difficile.

Certes, il permettra de respecter globalement les objectifs de professionnalisation de la marine fixés par la loi de programmation militaire. Mais il ne lève pas toutes les incertitudes sur les investissements et il entraîne des conséquences notables sur le secteur de la construction navale. C'est la raison pour laquelle il appelle de ma part un certain nombre d'observations.

Tout d'abord, je voudrais rappeler quelques données globales.

La contrainte budgétaire est très marquée. Le budget de la marine diminue globalement de 8,4 %, mais ce sont en fait les dépenses en capital qui supportent la réduction la plus forte – 11,6 %.

De plus, l'évolution des dotations budgétaires est compliquée par des mouvements de crédits qui sont transférés du budget de la marine à la DGA, essentielle-

ment pour les études amont, ou qui abondent les lignes budgétaires de la marine à partir d'autres dotations, pour les pécules ou le fonds d'adaptation industrielle par exemple.

Je ne citerai qu'un seul chiffre – en plus de tous ceux que j'ai pu inscrire dans mon rapport écrit – sur l'évolution du budget, car il me paraît important. La part de la marine dans l'ensemble du budget de la défense passe de 18,6 % à 17,7 % en loi de finances initiale. En raison de l'évolution des menaces et des missions confiées à la marine, on aurait pu s'attendre à ce que son budget soit proportionnellement plus élevé, même s'il était logique que la marine contribue à l'effort exceptionnel demandé au budget de la défense.

Deuxièmement, je soulignerai le niveau cohérent des dotations de fonctionnement. La priorité accordée à la professionnalisation se retrouvera dans les dotations de fonctionnement. C'est ainsi que l'évolution des effectifs permettra, au cours de la deuxième année de la professionnalisation, de relever deux défis difficiles : d'une part, remplacer 3 200 appelés par des matelots d'active, dont près de 600 sont des postes embarqués et, d'autre part, intégrer des personnels civils venant des établissements de la DCN, la direction des constructions navales.

Une telle évolution des effectifs budgétaires engendre bien évidemment des difficultés, surtout dans un contexte déjà perturbé. D'où l'importance de l'ensemble des mesures d'accompagnement qui aident soit au départ et au reclassement des personnels excédentaires, soit à l'accueil des personnels de la DCN. En 1997, l'objectif de reclassement qui concernait 785 personnes sera atteint. En 1998, un objectif du même ordre a été fixé.

Il ne faut pas dissimuler les limites de l'exercice. La mobilité géographique pose un problème dans les sites où la marine dispose de peu d'infrastructures, mais le manque d'adéquation des métiers complique également le reclassement. Il est à souhaiter, en tout cas la commission le souhaite, que les résultats globalement satisfaisants obtenus cette année se poursuivent en 1998. Mais cela ne sera pas simple.

Troisième remarque, plus négative, monsieur le ministre, un effort excessif est demandé à l'entretien programmé des matériels.

Conséquence directe de la professionnalisation, la part des rémunérations et charges sociales dans le titre III continue à croître. Cette évolution pénalise les dépenses courantes des unités dont certains chapitres seront structurellement sous-dotés, mais surtout elle s'opère aux dépens des crédits d'entretien programmé des matériels.

En effet, il a été demandé à la marine de préserver les programmes opérationnels majeurs ou ceux menés en coopération. Les décisions de réduction des ressources disponibles ne peuvent donc porter que sur le volume des travaux d'entretien à effectuer, le délai entre les carénages et l'abandon d'opérations d'entretien préventif. Vous n'avez malheureusement pas d'autres choix.

On peut logiquement s'interroger sur les conséquences de ces décisions contraintes, tant sur les plans économique qu'opérationnel.

D'une part, les IPER qui ne seront pas effectuées en 1998 devront être financées en 1999 : le problème est donc simplement décalé. De plus, ces décalages entraînent des surcoûts.

Je prendrai un seul exemple. J'en ai cité d'autres dans mon rapport écrit. L'absence d'entretien sur *le Duquesne* l'année prochaine obligera à opérer l'IPER en 1999 au

moment où *le Suffren* devra rentrer aussi en réparation. Non seulement la chaîne industrielle n'est pas optimisée, mais la marine ne peut bénéficier de « l'effet de chantier » et des décalages en cascade sont prévisibles. Sur le plan opérationnel, il y a aussi un risque, dans l'exemple cité, que les capacités de défense aérienne soient réduites d'autant si les deux bateaux sont immobilisés en même temps.

On sait, par ailleurs, que les coûts de maintenance sont de plus en plus élevés car les dépenses de main-d'œuvre augmentent plus vite que le PIB, et que la maîtrise des coûts n'est pas encore acquise en raison du vieillissement de certains bâtiments ou de la complexité technique des unités les plus récentes. Ainsi, l'entretien sera par nécessité le grand perdant de ce budget.

Le quatrième point de mon exposé porte sur l'évolution du titre V et sur ses conséquences.

La variation des dotations en capital, qui diffère fortement selon les chapitres, a pris acte des mesures de régulation sur les précédents exercices qui ont atteint près de 10 % des dotations initialement votées. En effet, la somme des annulations de crédits effectuées au cours des trois dernières années sur le titre V de la marine s'élève à 6,6 milliards en crédits de paiement et à 7,5 milliards en autorisations de programme. Ainsi, le budget initial proposé aujourd'hui correspond en fait au budget réel des années passées. Le rapporteur estime honnête de le constater même s'il ne s'en réjouit pas.

M. Guy-Michel Chauveau. Eh oui !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Pour indispensables qu'elles soient à la construction budgétaire, les économies réalisées à court terme ne doivent pas cependant être considérées comme des absences définitives de dépenses car elles correspondent à des opérations obligatoires et deviendront de manière inéluctable des dépenses au cours des gestions suivantes. Cela est d'autant plus vrai pour la marine que près de 5,4 milliards de francs sont consacrés aux réparations et à l'entretien naval.

Votre audition, monsieur le ministre, et celle du chef d'état-major de la marine ont permis de prendre conscience des conséquences opérationnelles de l'évolution du titre V.

On peut dire que les capacités opérationnelles majeures sont préservées moyennant des décalages dans les programmes, dont les plus importants concernent l'admission au service actif du SNLE-nouvelle génération n° 3 repoussée à la fin de l'année 2003, le retard de trois mois du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, et la confirmation que la première escadrille d'avions Rafale en version interception ne sera constituée qu'en 2002.

Se trouve à ce propos posée la question de la disponibilité du groupe aéronaval. Plusieurs étapes doivent être distinguées. La première concerne la période 2000 à 2002, pendant laquelle le groupe ne pourra pas intervenir dans des zones où la menace aérienne sera grave. Mais cette vulnérabilité cessera lorsque les Rafale seront opérationnels.

En revanche, par la suite, la disponibilité du porte-avions sera non seulement interrompue pour de brèves réparations de quelques mois, mais *Le Foch* ne pourra assurer qu'une seule fois l'intérim de la première IPER.

M. Arthur Paecht. Et voilà !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Au-delà de 2005, l'existence d'un seul porte-avions en service réduira fortement les capacités opérationnelles du groupe aéronaval. La commission s'en est émue et inquiétée, mais ce n'est pas la première fois.

D'autres inquiétudes portent sur les programmes en coopération : les hélicoptères NH 90 auxquels il a été fait allusion tout à l'heure, les frégates anti-aériennes Horizon et le système d'armes PAAMS dont le contrat de développement n'a pas encore été signé. Il semble qu'il y ait bon espoir qu'il soit signé avant la fin de l'année ; nous serions heureux que vous donniez des précisions à ce sujet.

Ainsi, même s'il est possible de soutenir que les capacités opérationnelles et les choix stratégiques sont garantis – et nous le soutenons –, il n'en demeure pas moins qu'ils le sont au minimum et que la dérive sera réelle si, en 1999, le niveau des crédits, l'échelle, le palier, comme le soulignait le rapporteur de la commission des finances, ne revient pas à un niveau plus conforme aux choix qui ont été effectués pour rallier le modèle 2015, à moins qu'il n'y ait plus de modèle 2015.

M. Arthur Paecht. C'est la question !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Enfin, j'aimerais faire part de mes vives inquiétudes quant à l'évolution de la direction des constructions navales.

La réforme en cours s'appuie sur la séparation des services étatiques et industriels, la conquête de nouveaux débouchés, l'assouplissement de la gestion et l'adaptation des effectifs aux plans de charge. La séparation des activités et des structures devient peu à peu effective, je n'y reviens pas.

Le développement de DNC-International permet de répondre aux défis des exportations et de la diversification. Il y a eu de bons succès dans ce domaine, qu'il convient de relever, en souhaitant que d'autres soient au rendez-vous.

Le problème majeur de la DCN reste les plans de charge et la déflation des effectifs. Il est certain que l'essentiel des difficultés à venir dans les principaux sites de la DCN lié à la diminution du nombre d'heures productives : 25 millions réalisées en 1996, 16,4 millions prévues en 1998. Du coup, les répartitions de charges entre établissements, qui étaient utilisées jusqu'à présent pour adapter les plans de charge, sont loin de permettre les ajustements. Par ailleurs, la sous-traitance prend de plein fouet la réduction qui fait payer le prix fort à de nombreux bassins d'emploi.

Malheureusement, cette évolution n'est pas terminée et il existe une angoisse réelle dans tous les sites de la DCN. Elle provient autant de l'absence de perspectives que de la crise imputable à la baisse régulière des plans de charge.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Absolument !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Elle est due au fait que cette mutation se fait à marche accélérée, sans qu'il y ait de réelle lisibilité à long terme sur ce que doit être la construction navale civile et militaire dans notre pays.

Cette situation n'est pas nouvelle, elle n'est pas de votre responsabilité, mais la commission insiste sur le fait qu'il y a urgence.

Des mesures importantes ont sans doute été prises. Le FAI, le FRED sont des instruments non négligeables. Il faudrait cependant un meilleur contrôle du Parlement et

des élus locaux, et nous souhaitons que, comme c'était le cas au départ, ces fonds soient confiés aux préfets des départements concernés.

La diversification a fait quelques progrès, mais très limités en charge de travail. D'importantes mesures sociales ont été annoncées pour la sous-traitance. Mais le cœur du problème reste l'avenir de la DCN. Comment préserver les compétences d'un outil industriel reconnu et l'adapter à la nouvelle donne stratégique ?

Une rude tâche s'annonce. Elle ne peut se résumer à de simples amputations comptables à répétition. Je sais que vous en êtes conscient. Sachez aussi que les élus des sites de la marine ne sont pas seulement une espèce de cartel des porte-parole des plans de charge. Ils sont prêts à une réflexion ouverte avec vous. Mais ils sont aussi attachés à la nécessité d'une marine cohérente, justement parce que l'environnement international a changé. Nous souhaitons que la revue de programme et les initiatives que vous pourrez prendre nous permettent d'avancer sur ce chemin ardu dans les semaines qui viennent.

En conclusion, dans la mesure où il préserve les capacités opérationnelles majeures et permet la professionnalisation, dans la mesure où il nous est indiqué qu'il ne s'agit que d'une encoche, ou d'un palier, la commission de la défense, dans sa majorité, a donné un avis favorable à ce budget en dépit de ses limites.

Toutefois, sur ma proposition, elle a adopté deux observations, l'une de fond, l'autre plus technique, l'une pour souligner l'importance pour la marine de retrouver en 1999 un niveau de ressources budgétaires en cohérence avec ses missions...

M. Jacques Myard. Il ne faut pas faire Maastricht !

M. Jean-Yves Le Drian, *rapporteur pour avis.* ... l'autre pour demander que soient fournis à la DCN tous les instruments nécessaires à son évolution dans le cadre juridique actuel, notamment par une procédure adaptée des commissions d'appel d'offres et la possibilité d'utiliser les bénéfices réalisés sur les contrats à l'exportation.

Ce sont des mesures simples qui permettraient à la DCN de devenir davantage une entreprise industrielle compétitive, ce que vous souhaitez, ce que nous souhaitons.

Sous ces réserves, la commission a estimé pouvoir proposer un vote favorable sur le budget de la marine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Paecht. Voilà un excellent rapport ! Pour les conclusions, c'est autre chose !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air.

M. Yann Galut, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air.* Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'armée de l'air s'élèvera en 1998 à 34,9 milliards de francs : 15,7 pour le titre III et 19,2 pour le titre V. Il représentera 18,9 % du budget de la défense, contre 19,3 % en 1997.

Il diminue plus fortement que l'ensemble des crédits de la défense : en francs courants, la baisse est de 5,5 % contre 3,2 %. Il perd ainsi 2 milliards de francs par rapport à la loi de finances initiale pour 1997.

Cette diminution recouvre deux évolutions contraires. En effet, le titre III augmente de 2,8 %, soit 429 millions de francs, plus que le titre III de la défense. Le titre V, lui, connaît une baisse nettement marquée, de 11,4 %.

Que recouvrent ces évolutions ?

Le titre III correspond à la phase de professionnalisation prévue pour 1998. Il synthétise donc une augmentation des crédits de rémunérations et de charges sociales de 4,1 %, liée à l'ouverture des postes budgétaires de militaires professionnels prévus et à une diminution des dépenses de fonctionnement due à la diminution globale du nombre de personnels de l'armée de l'air du fait du départ des appelés.

Il comporte aussi une mesure de transparence : l'augmentation des crédits de carburateurs des avions, qui passent de 771 à 904 millions de francs. Le prix de ce carburant dépend en effet des cours du baril et du dollar. Dans le budget pour 1998, contrairement aux années précédentes, la base utilisée a été enfin sincère.

Le titre III recouvre donc très peu de mesures de restriction et d'économies : 50 millions de francs, dont 45 pris sur l'entretien programmé du matériel, qui sont eux-mêmes d'abord une conséquence de la baisse de la consommation des crédits de rechanges, au titre V, elle-même liée au fait, semble-t-il, que la DGA, absorbée par sa restructuration, n'a pas engagé tous les crédits nécessaires au cours des exercices précédents.

La diminution du titre V par rapport à 1997 est de 11,4 %, soit 2,46 milliards de francs. Elle inclut cependant une modification de structure : le transfert de l'armée de l'air vers la DGA des études amont, pour 330 millions de francs. La diminution est alors de 2,1 milliards de francs, soit 9,86 %.

Cette diminution est répartie de façon différenciée. Les crédits d'infrastructure augmentent un peu, de 69 millions de francs. Les crédits destinés aux fabrications d'armement, en revanche, diminuent d'un milliard de francs environ. En fait, et il faut insister sur ce point, ils diminuent peu, car ils représentent près de 15 milliards de francs. Ainsi, la diminution est de 6,5 %.

A périmètre constant, les crédits d'études et de développement perdent près de 1,2 milliard de francs, soit près du quart des crédits. C'est une baisse sérieuse. Elle touche notamment les crédits de développement du Rafale. J'exposerai plus loin pourquoi l'échéancier d'entrée en service de cet avion n'a cependant pas de raison d'être modifié.

Comme je l'indiquais en introduction, le titre III accompagne la professionnalisation. Celle-ci recouvre deux mouvements : la diminution du nombre d'officiers et de sous-officiers, et l'accroissement, pour remplacer les appelés, du nombre des civils et des militaires du rang professionnels.

Sur la durée de la loi de programmation, la diminution des officiers de l'armée de l'air est de 303, soit 4,2 % de l'effectif ; celle des sous-officiers est de 4 421, soit 10,3 % des effectifs.

Pour les officiers, un maintien du recrutement à 70 % environ de celui du début des années 1990 et quelques dizaines de pécules permettent de réussir la déflation imposée, soit soixante par an.

S'agissant des sous-officiers, le recrutement est actuellement la moitié de ce qu'il était au début des années 1990. L'armée de l'air se refuse donc à réduire plus son recrutement. De ce fait, c'est à ses sous-officiers qu'elle a distribué l'essentiel de ses pécules : 640 cette année, pour 156 millions de francs, soit 90 % du contingent.

Cependant, les déflations prévues pour les années prochaines sont plus importantes encore que cette année, allant jusqu'à 1000 par an. L'armée de l'air réclame donc logiquement des pécules en constante progression.

Le nombre de civils passera de 4 906 en 1996 à 6 731 en 2002, soit une augmentation de plus du tiers.

Pour 1998, on constate que les droits budgétaires sont bien ouverts, mais que leur réalisation est de plus en plus difficile : 13 % des postes ne sont pas pourvus à la fin de 1997, et ce chiffre est en progression. En effet, ce recrutement se fait par transfert de la DGA sur la base du volontariat. Or nombre de bases aériennes sont dans le Nord-Est, éloignées d'établissements de la DGA, de la DCN ou du GIAT. L'armée de l'air souhaite donc que le dispositif soit assoupli et que des concours puissent avoir lieu. C'est aussi le souhait de votre rapporteur.

L'armée de l'air va se doter d'une nouvelle filière de militaires professionnels, les militaires techniciens de l'air. Ils composeront près du quart des effectifs, pour assurer des tâches de soutien. Les MTA forment un personnel différent des appelés diplômés dont l'armée de l'air avait l'habitude. Un effort d'adaptation est donc indispensable pour permettre l'intégration pleine et entière de ces nouveaux militaires. En même temps, le parti qu'elle a pris de les recruter pour une période de quatre à huit ans lui confère l'obligation de travailler à leur reclassement à l'issue de leurs années de service. Du suivi dans ces deux domaines dépendra la réussite de la filière MTA. L'armée de l'air le sait et j'ai pu constater sur les bases aériennes que j'ai visitées qu'elle y travaille.

Les capacités opérationnelles de l'armée de l'air sont maintenues. La diminution des crédits de fabrication étant modeste, les grands programmes de modernisation se poursuivent normalement.

Ainsi, le programme SCCOA, qui est un grand programme de détection, de commandement et de conduite des opérations aériennes, sera poursuivi quasiment selon le programme prévu, de même que la modernisation des Awacs.

En matière de défense aérienne, l'armée de l'air recevra bien les douze premiers Mirage 2000-5, dont un livré le 31 décembre 1997, sur les trente-sept qu'elle a commandés. Il s'agit de Mirage DA existants dont on remplace le radar RDL, déjà tous azimuts, par un radar RDY tous azimuts et multicible, qui offre à ces avions des capacités exceptionnelles.

De même, l'armée de l'air recevra les six Mirage D prévus et cinq « pods » de désignation des cibles par rayon laser et caméra thermique pour sa force d'attaque au sol. Pour ces avions, elle espère passer, après une commande pluriannuelle de missiles Apache en 1997, une commande de missiles Scalp.

Elle recevra également les quatorze Transall rénovés prévus et le premier hélicoptère Cougar Resco.

J'achèverai mon propos par la préparation de l'avenir, en évoquant le renouvellement des flottes de projection et de combat.

La force française de projection est maintenant ancienne, à la fois par son âge et par sa conception : les premiers Transall, qui en constituent l'ossature, sont entrés en service à partir de 1967. De plus, leur rayon d'action, comme leur capacité d'emport, est limitée.

Aujourd'hui, une puissance qui veut compter doit être dotée d'une capacité de transport militaire disposant d'un bon rayon d'action, pour pouvoir intervenir rapidement sur des points éloignés, d'une forte autonomie, pour pouvoir atterrir sur les terrains sommaires, et d'une forte capacité de charge, notamment en volume : il faut pouvoir embarquer non seulement les troupes, mais aussi les matériels et les armements nécessaires au succès de l'opération.

D'ores et déjà, la France a été amenée à affréter des avions à l'étranger en complément de ses Transall, pour mener des opérations extérieures.

Mener en toute souveraineté de telles opérations est cependant le fait de grandes puissances. On ne s'étonnera donc pas que peu d'avions existants répondent à ce besoin.

En fait, deux seulement pourraient faire l'objet d'un achat : le C 17, énorme quadrimoteur capable de transporter des chars lourds de cinquante tonnes à travers l'Atlantique, et une version améliorée du C 130, qui est un avion de dimension plus proche du Transall. Tous deux sont américains.

Or un projet existe : l'ATF. C'est un avion ayant les bonnes aptitudes tactiques du Transall, mais un rayon d'action supérieur et la capacité d'emport des matériels nécessaires. C'est un projet européen, structurant pour l'industrie aéronautique et sans équivalent actuel.

Selon les études réalisées, notamment un rapport au Premier ministre de M. Pierre Lelong, alors président de chambre à la Cour des comptes, l'ATF serait aussi mieux adapté aux besoins militaires français et reviendrait moins cher qu'une flotte mixte de C 17 et C 130 J. Or très peu de crédits sont prévus pour un tel appareil sur la durée de la programmation. Il convient donc de travailler à la réalisation de ce projet.

S'agissant des avions d'armes, l'avion Jaguar, avion d'attaque au sol, sera retiré du service à partir de 2000.

Son successeur logique, qui remplacerait progressivement tous les avions de combat de l'armée de l'air actuellement en service, est le Rafale. Le Rafale est un avion d'avenir, de conception plus moderne que le Mirage 2000, pourtant lui-même excellent, et source d'économies, à terme, grâce à la simplification de la maintenance et à sa polyvalence.

De fait, le calendrier d'entrée en service du Rafale est maintenu. Notamment, il est toujours prévu que le premier escadron de l'armée de l'air sera opérationnel en 2005, et au standard F 2.

Ce programme fait certes l'objet d'une réduction de crédits de développement dans le présent projet de budget. Cependant, l'essentiel du développement a d'ores et déjà été payé. En effet, lorsque le programme de livraison du Rafale a été retardé par la loi de programmation militaire, le flux annuel des crédits d'études a été maintenu sans qu'aucune prestation supplémentaire soit demandée.

Dès lors, il n'y a pas de raison que leur réduction en 1998 ait pour conséquence un report de la mise à disposition de l'armée de l'air des différents standards du Rafale, d'autant qu'il ne semble pas qu'une telle réduction mettrait le constructeur en danger. Pour 1996, année où l'industrialisation de l'appareil a été arrêtée, son bénéfice net a été multiplié par 2,3, atteignant 917 millions de francs, et le dividende servi par près de quatre. Il a récemment annoncé aussi qu'il allait entreprendre le développement d'un supersonique d'affaires.

C'est pourquoi j'espère que des commandes pluriannuelles, source de sécurité pour l'industriel et d'économies pour l'Etat, pourront bientôt concrétiser le calendrier d'entrée en service de cet appareil. Votre rapporteur souhaite qu'une première commande regroupe les quarante-huit Rafale prévus en programmation. Elle pourrait être suivie de commandes groupées par soixante avions. De même, la livraison avancée de dix Rafale Air à des fins de promotion doit pouvoir être envisagée à partir de 1999, en fonction des commandes à l'exportation.

M. le président. Il faut conclure, monsieur le rapporteur.

M. Yann Galut, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

Le lancement du programme pour l'ATF, la passation des commandes pour le Rafale donneront à l'armée de l'air la lisibilité qu'elle demande pour son avenir, et garantiront à la France le renouvellement au-delà des années 2000 d'une armée de l'air dont les capacités et l'efficacité continuent à faire d'elle une puissance reconnue et respectée.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission de la défense a donné un avis favorable à l'adoption des crédits destinés à l'armée de l'air pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le titre III et les personnels de la défense.

M. François Huwart, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le titre III et les personnels de la défense. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, par le vote, maintenant acquis, de la loi portant réforme du service national, la professionnalisation des armées a été confirmée.

Réussir cette professionnalisation n'est pas une affaire simple. La loi de programmation avait d'ailleurs fixé pour le titre III non seulement un montant annuel prévisionnel mais aussi un tableau d'effectif année par année, catégorie par catégorie, jusqu'en 2002. Elle a établi une sorte de planification opérationnelle, de guide de référence et de suivi pour la professionnalisation.

Ainsi, dans la phase de transition que traversent les armées, le franchissement de chaque étape de la professionnalisation peut s'analyser chaque année pour une comparaison du titre III avec les dispositions prévues.

Le titre III du ministère de la défense s'élèvera, pour 1998, à 157,3 milliards de francs, pensions comprises, et à 103,7 milliards de francs hors pensions. Les pensions représentent en effet 53,6 milliards de francs, soit le tiers du titre III. Les crédits du titre III progressent ainsi de 1,5 % en francs courants par rapport à 1997 : 103,7 milliards de francs contre 102,2.

Cette évolution inclut en fait une modification de périmètre. A périmètre constant, le titre III est en progression de 0,5 % par rapport à 1997. En pratique, il correspond tout à fait à l'étape fixée pour 1998 par la loi de programmation militaire. Ainsi est-il donné à la professionnalisation les moyens de franchir dans de bonnes conditions une nouvelle étape de sa réalisation.

De fait, l'évolution des effectifs du ministère de la défense en 1998, hors comptes de commerce et mesures d'ajustement, est strictement conforme à celle qu'avait prévue la loi de programmation. Le chiffre des effectifs retenu pour l'année 1998 s'élève à 524 026, soit une diminution de 4,4 % par rapport à 1997. Ce chiffre recouvre une diminution de 31 853 postes d'appelés et de 1 837 postes de sous-officiers, mais aussi une augmentation, comme prévu, de 7 838 postes de militaires du rang professionnels et de 1 366 postes civils. Tous les postes budgétaires prévus pour 1998 sont ouverts.

Cette évolution se traduit par une hausse de 3,5 % des crédits destinés au paiement des rémunérations et des charges sociales. En s'élevant à 80,5 milliards de francs, ceux-ci représentent désormais 77,6% du titre III.

En revanche, les crédits de fonctionnement diminuent de 1,25 milliard de francs, soit de 5 %. Cette baisse est d'abord liée à la réduction du format des forces en 1998, laquelle a pour conséquence de diminuer les besoins en matière de logement, de transport et d'alimentation. Cette réduction du format permet ainsi d'économiser un milliard de francs.

Toutefois, cette diminution recouvre aussi des mesures d'économie, qui portent essentiellement sur les services de l'administration centrale et la DGA. Elle prend également en compte l'évolution du service de santé des armées dont l'équilibre financier dépend de plus en plus du niveau des soins remboursables. Ce sont, respectivement, 210 millions de francs et 325 millions de francs qui sont économisés sur ces deux postes.

En revanche, 335 millions de francs de crédits nouveaux sont ouverts pour préserver les moyens de fonctionnement des armées, dont 35 millions pour financer des actions nouvelles de recours à la sous-traitance. Ces 335 millions confirment que le titre III est bien un budget d'accompagnement de la professionnalisation.

Enfin – et il s'agit là d'entamer un processus de clarification budgétaire –, le projet de budget pour 1998 inscrit, pour la première fois, une provision de 260 millions de francs destinée à contribuer au financement de la partie des opérations extérieures qui reste à la charge du ministère de la défense.

La professionnalisation se traduit, cela a été dit, par un double mouvement de déflation des effectifs d'officiers et de sous-officiers et d'accroissement des effectifs civils et de militaires du rang engagés.

S'agissant des officiers et sous-officiers, le maintien d'une pyramide d'âge fonctionnelle suppose de n'agir qu'avec précaution sur les recrutements et donc de continuer à mettre en œuvre une politique active d'incitation au départ.

La dotation consacrée aux pécules d'incitation au départ, dits « pécules rénovés », s'élèvera à 822 millions de francs en 1998, contre 572 millions de francs en 1997, soit une progression de 44 %. Cette hausse permet de porter les crédits consacrés à l'ensemble des pécules à 939 millions de francs, contre 668 en 1997, soit une hausse de 28,9 %. Ainsi, il faut le souligner, est ouverte la possibilité de poursuivre dans de bonnes conditions la déflation des effectifs.

A terme, les civils représenteront 20 % des effectifs. Cette augmentation doit avoir pour conséquence de permettre la reconnaissance de leurs fonctions et de leur professionnalisme propre, et de conforter leur rôle de soutien au sein du ministère de la défense. Seul le caractère projetable doit à l'avenir différencier les civils des militaires.

Pour 1998, je tiens à le souligner, les postes budgétaires sont bien ouverts : près de 1 400 emplois seront ainsi créés, ce qui correspond à 2 000 créations de postes dans les armées et la gendarmerie et à quelque 600 suppressions de postes dans les services de santé et des essences et dans le secteur de la DGA relevant de l'Etat.

Une difficulté s'est présentée : compte tenu des réductions d'effectifs en cours dans les établissements de la DGA, notamment à la DCN, le ministère a dû prendre la décision de pourvoir les postes par voie de transferts depuis la DGA et non par voie de recrutement. En outre, ces mutations se font dans le cadre du volontariat. Le résultat en est que les postes budgétaires créés ne trouvent pas toujours preneur lorsqu'ils concernent des sites éloignés des établissements restructurés, notamment dans le Nord-Est de la France. Au 31 juillet 1997, les trois

quarts des transferts opérés depuis la DCN ou les arsenaux s'étaient faits vers la marine. Il convient donc d'organiser des concours, faute de quoi le fonctionnement de certains sites de l'armée de terre ou de l'armée de l'air risque à la longue d'être compromis.

Le recrutement de militaires du rang professionnels se poursuit : 7 838 professionnels seront recrutés en 1998.

Si le ministre a fixé un cadre commun pour leur statut, des différences notables ont été instituées par les armées, et je vais en dire quelques mots.

Pour tenir des emplois peu qualifiés et sans réelle capacité de progression, pour lesquels cependant la qualité de militaire est nécessaire, notamment des emplois embarqués, la marine a créé un statut de contrat court « marine » de deux ans seulement. Il s'agit, dans le cadre d'un partenariat avec la délégation interministérielle à l'insertion, de proposer à des jeunes en situation d'échec scolaire une première expérience professionnelle suffisamment stable et d'une durée assez longue qui puisse leur servir de référence dans la suite de leur vie professionnelle.

M. Charles Cova. Ça, c'est bien !

M. François Huwart, rapporteur pour avis. L'armée de l'air, quant à elle, a choisi de se tenir au plus près du cadre fixé : elle va confier des tâches relativement élémentaires de soutien à des personnels recrutés pour quatre ans, le contrat pouvant être renouvelé une fois.

Le recrutement et la gestion de ces militaires techniciens de l'air – les MTA – sera pour l'essentiel confié aux bases aériennes elles-mêmes. Chaque base devra mettre en place un dispositif destiné à assurer la reconversion des MTA. En effet, les MTA n'auront normalement pas vocation à devenir sous-officiers, même si un concours interne leur sera ouvert lors de leur cinquième ou sixième année de contrat.

L'engagé est, en revanche, l'homme de base d'une armée de terre professionnelle. L'armée de terre envisage pour ses engagés volontaires – les EVAT – des carrières durant jusqu'à onze ans, dites carrières courtes, celles-ci pouvant se transformer en carrières longues durant jusqu'à vingt-deux ans. Le passage des caporaux-chefs en carrière longue sera cependant plus sélectif qu'aujourd'hui.

Pour recruter 10 000 engagés par an – ce qui n'est pas simple – l'armée de terre a lancé une grande campagne nationale de publicité. Toutefois elle va, elle aussi, privilégier la ressource locale et l'environnement des régiments : ainsi, le dispositif essentiel pour le recrutement reposerait sur le « bureau de recrutement reconversion condition du personnel », qui a été créé cette année dans chaque régiment.

On le voit, les problèmes que le changement de type d'armée pose à la défense concernent non seulement le recrutement mais aussi la reconversion. Le budget pour 1998 traduit cette nouvelle préoccupation. Ainsi, outre la provision de 17 millions de francs destinée à indemniser le départ des sous-officiers et caporaux-chefs ayant entre huit et onze ans de services, il prévoit, et ce pour la première fois, 5 millions de francs pour financer une centaine de congés de reconversion.

En tout état de cause, l'Assemblée devra s'intéresser, à l'occasion de l'examen des prochains budgets de la défense, à la mise en place et à la conduite des actions d'accompagnement de la reconversion des militaires du rang.

La féminisation sera également une caractéristique des armées dans les années qui viennent. Du fait de la professionnalisation, tant l'armée de terre que l'armée de l'air ou la marine envisagent d'accroître leurs effectifs féminins.

Dans l'armée de terre, le nombre de sous-officiers féminins est actuellement de 11 %. Dans la marine, alors que, actuellement, 3 % des officiers et 8 % des sous-officiers sont des femmes, il est envisagé de porter ces pourcentages à 5 % et à 10 % en 2002. Dans l'armée de l'air, le taux global de féminisation devrait passer de 11 % en 1997 à 14 % en 2002. Seule la gendarmerie se singularise puisqu'elle ne comporte que 16 officiers féminins, tandis que le taux de femmes sous-officiers est de 3,7 % seulement, et même de 2,7 % pour les sous-officiers de gendarmerie proprement dits.

Enfin, j'évoquerai les retraités militaires. Nous avons pris bonne note que désormais toutes les veuves allocataires percevront une allocation de même montant que la pension de réversion : 186 veuves devraient bénéficier de cette mesure pour un coût de 1,6 million de francs.

Par ailleurs, il faudra sans doute trouver une solution raisonnable pour mettre fin à la forme d'injustice dont sont actuellement victimes les militaires retraités avec le grade de sous-lieutenant.

En conclusion, je ne peux que répéter que le titre III est indiscutablement un bon titre III.

Budget de moyens, il témoigne incontestablement de la volonté d'assurer dans les meilleures conditions la professionnalisation et le reformatage des armées prévus par la loi de programmation et confirmés par la loi portant réforme du service national. Les pécules nécessaires sont créés sans restriction. Tous les postes budgétaires prévus sont ouverts. Nul ne peut trouver dans le titre III une mesure d'économie qui tendrait à obérer l'avenir de cette réforme.

On constate aussi que la professionnalisation s'accompagne, au sein du ministère et des armées, d'une réflexion continue sur ses implications. La progression de l'idée selon laquelle les armées ne doivent pas tout faire toutes seules, l'instauration de nouvelles politiques de reconversion et la recherche annoncée d'un recrutement féminin accru témoignent de cette active réflexion.

Cela permettra peut-être de parvenir rapidement à une meilleure articulation entre les armées et le monde civil. Il deviendra sans doute assez banal pour une entreprise de réaliser des travaux d'entretien ou de sous-traitance pour les armées, et plus habituel pour des salariés d'avoir travaillé un temps de leur vie pour les armées sans avoir été forcément des combattants.

Compte tenu de ces observations, la commission de la défense nationale et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du titre III du budget de la défense pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les services communs.

M. Michel Meylan, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les services communs. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au-delà de leurs évolutions spécifiques, les services du ministère de la défense sont confrontés à une question identique : comment s'adapter à la mutation du système de défense, tout en préservant les savoir-faire qui sont les leurs ?

C'est dans cette perspective que je vous présente, au nom de la commission de la défense, l'avis consacré aux services communs, lequel traite plus particulièrement de quatre d'entre eux : la délégation générale pour l'armement ; le service de santé ; le service des essences ; le service d'information et de relations publiques des armées.

Au sein des services communs du ministère de la défense, la délégation générale pour l'armement occupe une place spécifique, ne serait-ce que par son potentiel humain – 48 000 personnes environ – et par son poids budgétaire : 25,6 milliards de francs. J'ajouterai que le seul fait que la réduction de son coût pour le budget de l'Etat soit considérée comme un objectif activement recherché, et non comme une contrainte, suffit à montrer cette spécificité.

C'est la première fois que la commission de la défense présente un avis sur le budget de la DGA. Il s'agissait là d'un exercice nécessaire, en raison de l'ampleur de la réforme mise en œuvre par les pouvoirs publics, réforme dont je me félicite car elle répond au défi que représente la modernisation du système de défense. C'est aussi, il faut l'avouer, un exercice redoutable, et ce pour trois raisons.

D'abord, il est extrêmement difficile de juger d'un budget dont la nomenclature est régulièrement bouleversée. Certes, on ne peut que se féliciter de la volonté de transparence qui anime cette réforme de la nomenclature budgétaire commune à tous les services du ministère, mais, dans le cas de la DGA, cette réforme, qui traduit largement celle des structures, conduit à un paradoxe. En effet, comment est-il possible d'évaluer une réforme visant à améliorer les conditions de gestion sans avoir des repères fixes permettant de suivre l'évolution de cette gestion ?

En deuxième lieu, la difficulté d'analyse tient à la pertinence même de la notion de « budget de la DGA ». En présentant le budget de la DGA devant la commission, le délégué a évoqué le « coût d'intervention » de celle-ci, qui, selon lui, devait s'élever à 6,6 milliards de francs environ, pour 1998, dépenses d'investissement comprises. Or le projet de loi de finances fait état d'un budget de 25 milliards de francs environ, dont 6,7 milliards de francs pour le titre III et 18,9 milliards de francs pour les titres V et VI. Comment interpréter ces différents chiffres ?

La réponse à cette question résulte, semble-t-il, de la définition de la notion de coût d'intervention. Il s'agit d'une notion interne à la DGA, forgée en 1994 et utilisée pour déterminer le coût effectif de la DGA pour l'Etat. Dans le coût d'intervention de la DGA sont comptabilisés non seulement certains éléments budgétaires du budget de la DGA ou d'autres services, mais également des éléments non budgétaires comme les amortissements. Ainsi, seuls les éléments budgétaires peuvent être évalués à cette date. Les autres, d'ordre économique, ne pouvant être qu'estimés *a posteriori*. Le coût d'intervention est une notion économique – et non budgétaire – qui, certes, permet d'éclairer le projet de budget, mais qu'il est rigoureusement impossible d'évaluer à partir de celui-ci.

La troisième difficulté tient à l'impossibilité de cerner le rôle de la DGA dans la gestion des crédits d'équipement à partir des documents budgétaires. Ceux-ci ne rendent pas compte de la distinction entre trois types de crédits :

Les crédits d'investissement que la DGA consomme en tant que structure administrative. Ces crédits, qui s'élèveront pour 1998 à 1,31 milliard de francs, font partie de son coût d'intervention.

Les crédits pour lesquels elle assure la fonction de gouverneur de crédits – c'est-à-dire ceux qu'elle a le pouvoir d'engager – qui s'élèvent à 18,9 milliards de francs. Sont essentiellement concernés les crédits de recherche et développement en matière d'espace et de dissuasion.

Enfin, les crédits que la DGA gère pour les autres armées. De fait, elle engage, sur mandat des états-majors, 80 % des crédits d'équipement militaire.

Cette distinction n'apparaît pas dans les documents budgétaires. C'est, certes, compréhensible sur le plan juridique, mais c'est peu satisfaisant au regard de l'efficacité du contrôle parlementaire sur le rôle de la DGA.

Ne voyez pas dans ces propos, monsieur le ministre, la marque d'une critique systématique à l'égard d'un de vos services. Il est louable, en effet, que la DGA ait tenté d'adopter une approche moderne d'évaluation de son coût pour le budget de la nation. De même, il doit être rendu hommage à la volonté de transparence qui soutient la réforme de la nomenclature, même si la succession de réformes va à l'encontre de l'objectif initial. Au reste, monsieur le ministre, je sais que vos services travaillent à une simplification de la notion de coût d'intervention, et je m'en félicite.

Cependant, les débats qui ont eu lieu en commission de la défense sur cette question ont montré que les préoccupations que je vous ai exposées sont partagées par tous mes collègues. Est en effet mise en question l'efficacité du contrôle parlementaire, mais sans doute aussi celle du contrôle gouvernemental, sur une structure qui gère le premier budget d'investissement de l'Etat.

Pour ce qui concerne les trois autres services communs plus particulièrement examinés par la commission, les principales évolutions s'expliquent par la disparition progressive du service national et le renforcement de nos capacités de projection.

Comme vous le faisiez remarquer en séance publique, le 18 septembre dernier, monsieur le ministre, lors de l'examen du projet de loi portant réforme du service national, le service de santé sera sans doute le plus concerné par ces transformations. Certes, progressivement, il n'aura plus à assumer le soutien médical des appelés, mais il perdra dans le même temps la ressource qu'offrait le service national tant en personnels médicaux – médecins notamment mais aussi chirurgiens-dentistes – qu'en personnels paramédicaux. S'il veut s'adapter, il doit étendre et diversifier le mode de recrutement de ses spécialistes et techniciens.

Par ailleurs, le service de santé est conduit à s'intégrer au service public hospitalier. En raison de la diminution prévisible du nombre de ses patients, le service disposera en 2002 de 3 200 lits au lieu de 4 500 actuellement. Ainsi, parmi les conséquences de ces réorganisations, j'ai relevé que d'ici à 1999, trois centres hospitaliers des armées devront être fermés.

Les opérations extérieures ont nécessité l'envoi d'environ 300 médecins et personnels paramédicaux durant l'année 1997, ce qui représente une diminution d'un tiers par rapport aux effectifs envoyés en opération à l'extérieur en 1996. Toutefois, les engagements simultanés et durables à l'étranger ont pour conséquence de réduire l'activité hospitalière sur notre territoire et de peser –

c'est le cas depuis plusieurs années – sur la disponibilité des personnels, en particulier les personnels paramédicaux.

Quant au service des essences, il est bien engagé sur la voie de la professionnalisation. La « militarisation » accrue de ses personnels devrait conduire le service à une plus grande autonomie en effectifs dans le cadre des opérations extérieures.

Avec la fin du service national dans sa forme actuelle, le SIRPA va perdre sa principale ressource en spécialistes des techniques de communication. Or une politique de communication performante est essentielle à un moment où nos armées vivent une profonde mutation. C'est pourquoi, monsieur le ministre, il me paraît nécessaire – et je traduis ici les préoccupations de la commission de la défense – de revoir les orientations budgétaires du SIRPA afin que puisse être progressivement remplacés les spécialistes et techniciens du contingent.

Monsieur le ministre, ces diverses observations m'ont conduit à m'en remettre à la sagesse de la commission de la défense pour ce qui est du vote des crédits de la défense consacrés aux services communs. Celle-ci a donné un avis favorable à leur adoption. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – « Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Monsieur le ministre, ce n'est pas un secret-défense : votre budget est mauvais. Cela étant, la commission des affaires étrangères, dont les membres n'étaient pas très nombreux lors de l'examen de ces crédits, a cependant émis un avis favorable. Je me dois par honnêteté de le rapporter ici.

Ce qui est certain, c'est que la baisse des crédits d'équipement de nos forces, soit près de 7 milliards de francs, la diminution des crédits de la dissuasion nucléaire – M. Galy-Dejean a souligné la faiblesse de ces crédits – et la réduction des crédits alloués au M 51 posent des problèmes difficiles. Je ne doute pas que vous en êtes conscient, même si votre rôle consiste à défendre ce budget – et je reconnais que vous le faites en ne manquant pas de courage.

D'abord, on constate des pertes d'emplois marchands pratiquement partout où se trouvent des industries d'armement. Mais au-delà, ce sont des équipes de chercheurs qui vont être disloquées. Et surtout, cela risque de se traduire par un affaiblissement durable de la crédibilité de notre pays non seulement sur le plan militaire mais aussi sur le plan diplomatique.

Monsieur le ministre, vous savez qu'en temps de paix les forces armées sont d'abord, Dieu soit loué, un outil diplomatique. C'est un outil diplomatique qui nous permet de tenir notre rang. Nous sommes membre permanents du Conseil de sécurité et nous devons être présents pour peser sur les décisions. Il ne suffit pas d'avoir la volonté de défendre notre pays, et je ne doute d'ailleurs pas que vous l'avez,...

M. Jean-Michel Boucheron. C'est trop de bonté !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. ... mais encore faut-il en avoir les moyens.

Vous vous souvenez de cette fameuse phrase de Staline... (*Sourires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Didier Boulaud. Décidément ! C'est obsessionnel !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. « Combien de divisions ? » avait-il demandé. Il était réaliste. De combien de divisions allons-nous peser dans le nouveau jeu géopolitique, qui a évolué et qui continuera sans doute de le faire ?

Cela a commencé avec la chute du mur de Berlin et la fin de l'URSS, auxquels succéderont l'élargissement de l'Alliance atlantique, plus particulièrement de l'OTAN, et la problématique, toujours future, de la défense européenne. Autant d'éléments qui font qu'aujourd'hui le débat géopolitique est totalement ouvert. Nous devons donc avoir une ligne, une politique, une stratégie.

Cette stratégie doit être, n'en déplaise à certains, adaptée à la situation. Il appartient en définitive aux membres du Parlement d'y réfléchir.

Quelle est la nouvelle donne ? Je perçois pour ma part quelques certitudes, que nous partageons sans doute, monsieur le ministre.

D'abord, la menace frontale, il faut le reconnaître, n'est plus véritablement d'actualité. En effet, il est manifeste que, si la Russie poursuit son processus de démocratisation interne, cette menace disparaîtra du ring européen.

Deuxième certitude : l'Alliance atlantique est une alliance solide. Elle a résisté aux pires moments de la guerre froide. Mais il n'est pas moins certain que le système intégré de l'OTAN est une véritable machine américaine. Et cette machine n'est pas simplement une machine militaire : c'est aussi une machine politique. Il faudrait être naïf pour croire que l'élargissement, le renforcement de l'OTAN aboutirait à la défense de nos intérêts.

A cet égard, je vous renverrai à ce qui est vrai depuis des siècles : « Ne jamais mettre sa confiance dans l'alliance avec un puissant », disait Virgile.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Chirac n'a pas lu Virgile !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Troisième certitude : malgré les cris des cabris...

M. Jean-Claude Beauchaud. L'Europe, l'Europe !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. ... l'identité européenne de défense demeure un sujet de conversation dans les salons. A certains égards, elle n'est même pas une réalité palpable, même pas un début de commencement d'une virtualité potentielle. (*Sourires.*)

Tous nos partenaires ont malheureusement, en dépit de nos efforts de persuasion, aliéné leur volonté de défense dans la protection américaine.

M. Charles Cova. Assurément !

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. On peut le regretter.

En dehors de quelques programmes d'armement poussés par la France, il n'y a pas visiblement de volonté européenne. Le ministre des affaires étrangères de votre gouvernement partage d'ailleurs ce point de vue.

Quatrième certitude : nous assistons à l'Est à une évolution qui me semble aller dans le bon sens. L'ennemi de la veille peut devenir demain un partenaire dans la sécurité.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, que faire ?

Doit-on continuer inlassablement de suivre l'idée qu'il faut renforcer la défense collective, nécessaire par ailleurs, telle qu'elle résulte du fameux article 5 du traité de

l'Alliance de l'Atlantique Nord? Ou le moment n'est-il pas venu de faire évoluer tout le système ou, du moins, de tenter de voir s'il peut évoluer vers un concept de sécurité collective?

Si l'on s'en tient à la première branche de l'alternative, la défense collective, c'est la défense européenne. Mais ainsi que je viens de le dire, je n'y crois pas. Il m'étonnerait que nous arrivions à créer un véritable pilier européen de défense malgré toutes les avancées plus ou moins conceptuelles des forces séparables, mais pas séparées, des GFIM. Bref, il manque visiblement chez nos partenaires une volonté et nous ne pouvons pas faire l'Europe tout seuls. Nous avons déjà essayé mais cela n'a pas vraiment réussi.

M. Didier Boulaud. C'est à l'Europe que vous ne croyez pas, ce n'est pas à la défense européenne!

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Pas exactement, mon cher collègue! Attendez ma conclusion!

M. Pierre Mazeaud. Il n'y a qu'à rien faire du tout!

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Il est certain que rejoindre l'OTAN ne résoudra pas notre problème car, dans l'état actuel des choses, nous pourrions être conduits à épouser totalement la position américaine, c'est-à-dire à rentrer dans le rang et à nous entendre dire: «Taisez-vous! Maintenant, vous êtes dedans et ça marche d'une certaine façon mais pas d'une autre!»

M. Guy-Michel Chauveau. Eh oui!

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Il faut vraiment en avoir conscience! A l'évidence, la notion de défense collective me semble avoir vieilli et il est sans doute urgent de penser autre chose.

M. Pierre Mazeaud. Comment peut-elle vieillir puisqu'elle n'est jamais née!

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis. Elle a quand même eu à certains moments un rôle historique! Mais les choses ont évolué.

Quant à la seconde branche de l'alternative, je m'interroge et je souhaiterais que cette assemblée fasse de même car nous sommes ici non seulement pour voter ou ne pas voter les crédits, mais aussi pour regarder où va le monde et penser au rôle que nous devons jouer. N'est-il pas nécessaire que la vieille notion de sécurité collective revienne au goût du jour, débouchant sur ce qui pourrait être un Conseil de sécurité européen, lequel engloberait tout le continent – Russie comprise – et qui nous permettrait de régler, entre Européens, nos problèmes?

De ce système, nous avons déjà perçu quelques prémices:

Au mois de janvier 1994, l'Alliance atlantique propose un partenariat pour la paix aux pays de l'Est;

En mai 1997, elle décide de constituer un conseil de partenariat euro-atlantique;

A la même date intervient l'acte fondateur passé entre la Russie et l'Alliance, suivi d'un conseil conjoint OTAN-Russie.

Tout cela va dans le bon sens. Mais il est clair que cela ne dépend pas simplement de notre volonté: encore faut-il que le processus interne de démocratisation de la Russie parvienne à son terme car, on le sait bien, des démocraties ne se font, en principe, pas la guerre. Mais si on n'intègre pas la Russie dans ce système européen, si certains – la tentation est visible du côté de l'Alliance – veulent la maintenir dans un ghetto, il est certain qu'elle ne pourra pas totalement participer à cette véritable démocratisation.

Tel est le rôle que j'envisage pour la France dans les mois et les années qui viennent: aller vers la mise en place d'un système de sécurité collective, qui englobe tout notre continent, tout en gardant notre liberté de manœuvre et notre autonomie de décision. C'est en cela, monsieur le ministre, que votre budget n'est pas un excellent budget car, au-delà des crédits militaires, il aliène quelque part notre liberté diplomatique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du budget de la défense est traditionnellement le seul moment où un débat sur la politique de défense de notre pays s'instaure dans cette enceinte. Ce débat est souvent tronqué puisque les questions sont essentiellement abordées par le biais budgétaire.

Certes, depuis deux ans, nous avons pu parler plus fréquemment de la défense dans cette enceinte, en raison de la décision du Président de la République de professionnaliser nos armées, qui a conduit à une loi sur le service national et à une nouvelle programmation.

Je sais également que l'ancien président de notre assemblée a réussi, avec la mission commune sur le service national, à organiser un véritable échange. Mais quel dommage que celui-ci n'ait pas eu lieu avant le 22 février 1996, date de l'annonce de la décision du Président de la République!

M. Didier Boulaud. Absolument!

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. On peut aussi regretter l'absence de consultation du Parlement sur des sujets aussi importants que la politique française vis-à-vis de l'OTAN, dont il vient d'être question à l'instant, ou que les restructurations de notre industrie de défense. Si de tels débats avaient eu lieu au cours des dernières années, ils auraient certainement fait apparaître les impasses dans lesquelles nous nous étions engagés.

Je souhaite donc que les occasions de véritables échanges sur les questions de défense se multiplient dans notre assemblée. Notre commission de la défense s'efforcera d'œuvrer en ce sens et j'espère, monsieur le ministre, que vous partagerez notre souci.

D'ores et déjà, je voudrais vous remercier pour votre remarquable disponibilité. Vous avez été auditionné par la commission de la défense dès votre nomination. Vous êtes revenu nous parler à plusieurs reprises et vous avez marqué votre volonté de nous associer à la revue des programmes qui aura lieu au début de l'année prochaine ainsi qu'à la réflexion sur les questions relatives aux exportations d'armes.

Notre commission s'est saisie de plusieurs dossiers, comme celui des restructurations des industries de défense et de leur diversification. C'est, je crois, utile pour éclairer le Parlement ainsi que le Gouvernement, mais je suis convaincu qu'il faudra, à l'avenir, aller plus loin et organiser de grands débats en séance publique, par exemple sur la sécurité européenne, si l'on veut, comme chacun s'y est engagé, revaloriser le rôle du Parlement.

Ces débats seront d'autant plus enrichissants que personne ne se sentira exclu. C'est dans cet esprit que j'ai proposé que le rapport budgétaire sur le nucléaire

revienne à l'opposition, plus exactement au RPR. Je n'ai alors recueilli aucune remarque négative de qui que ce soit. J'ai plutôt recueilli, disons-le, des remerciements pour avoir ainsi confié à l'opposition un rapport d'une certaine importance. Autant vous dire ma surprise d'avoir constaté – pas ici, mais dans la presse – que le rapporteur concerné imaginait derrière cette attribution je ne sais quelle machination obscure.

Je le dis très clairement, ce début de polémique n'a aucun sens. Il ne me semble ni nécessaire ni habile d'invoquer, à propos d'un prétendu glissement de notre conception du rôle de l'arme nucléaire, le Président de la République, qui est assez grand pour donner lui-même son point de vue, s'il le souhaite.

M. Jean-Yves Le Drian. Très bien !

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. Pour ce qui me concerne, j'aborderai dans un instant la question de fond de la dissuasion nucléaire.

S'agissant de l'ensemble du budget, je ne reviendrai pas sur ce que les différents rapporteurs ont très justement décrit en l'analysant dans tous ses détails. Permettez-moi cependant de faire quelques commentaires généraux.

Depuis quelques années, notre commission n'a cessé de se plaindre de l'extrême manque de lisibilité du budget de la défense et donc de la difficulté qu'a le Parlement à exercer un contrôle. Que doit-on contrôler d'ailleurs ? Le projet de loi de finances initial ? Les crédits effectivement disponibles en fin d'année ? Les crédits effectivement engagés, qu'on ne connaît que plusieurs mois après la fin de l'exécution du budget ? Même si ce type de difficulté concerne également d'autres ministères, la situation du budget de la défense est tellement embrouillée qu'elle permet des lectures très différentes.

Ce budget, dont les crédits, je le précise, ont été adoptés par la commission de la défense, n'échappera pas à la règle.

Il prévoit plus de 8 milliards de francs de baisse pour le titre V en loi de finances initiale, ce qui ne suscite naturellement pas l'enthousiasme. Mais n'y aurait-il pas une autre façon de voir les choses puisque, malheureusement, le budget exécuté diffère parfois considérablement du budget voté par notre assemblée ?

M. Arthur Paecht. Pas parfois : toujours !

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. En 1994, ce sont 88,4 milliards de francs qui ont été dépensés pour l'équipement des armées alors que les crédits inscrits au budget étaient de 95 milliards.

En 1995, ce sont 74,7 milliards qui ont été dépensés, alors que les crédits votés s'élevaient à 94,9 milliards.

L'année 1996 n'a pas été en reste, puisque l'écart entre les crédits votés et les dépenses réalisées a atteint 12 milliards de francs.

On voit, à travers ces quelques chiffres, combien il peut être délicat de ne juger le budget de la défense qu'en considérant une partie des chiffres et en omettant précisément ceux dont l'analyse est nécessaire à un regard objectif sur les évolutions récentes.

Je me permettrai de souhaiter à ce propos que certains de nos collègues de l'opposition s'efforcent de garder une appréciation cohérente dans le temps, à défaut d'être constante, sur l'évolution des crédits consacrés à la défense.

Vous vous souvenez probablement qu'en 1991, c'est-à-dire après la fin de la guerre froide, M. Chirac avait plaidé pour un niveau de dépenses militaires atteignant 4,5 % du PIB soit, *grosso modo*, près de 100 milliards de plus que nos budgets actuels !

Devenu Président de la République, le même M. Chirac a accepté – peut-être même l'a-t-il encouragé, je ne sais – que son ministre de la défense, Charles Millon, utilise comme « slogan » de sa loi de programmation militaire la formule : « La loi qui économisera 20 milliards de francs par an ».

Ce rappel a uniquement pour objet de relativiser certaines critiques sur la baisse de 8 milliards de francs du titre V.

Si l'on veut bien sortir des querelles de chiffres, il faut revenir à une analyse lucide et objective de la situation.

La vérité est que nous avons mal négocié collectivement la réduction de notre budget de la défense.

M. Arthur Paecht. C'est vrai !

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. Du côté de la gauche, avec le soupçon permanent qui pesait sur elle de n'accorder qu'une place insuffisante à la défense, voire parfois, dans certaines polémiques, d'affaiblir militairement le pays, les moyens n'ont pas été pris pour faire concrètement apparaître ce que l'on a appelé les « dividendes de la paix » dans une loi de programmation.

Du côté de la droite, en raison d'une image traditionnelle de gardien de l'orthodoxie militaire, on s'est montré plus que prudent. C'est ainsi que l'on s'est retrouvé, durant l'année 1995, avec un décalage de pas moins de 20 milliards de francs entre les dépenses d'équipement réellement engagées et ce qui était prévu dans la loi de programmation militaire préparée par François Léotard. Car, durant la période qui a couru de 1992 à 1995, il avait bien fallu mettre en rapport le budget de la défense avec les réalités budgétaires.

Et quand il fut devenu impossible de cacher plus longtemps cette réalité, votre prédécesseur, monsieur le ministre, se contenta de la transcrire dans une nouvelle loi de programmation militaire qui faisait apparaître 20 milliards d'économies budgétaires sur le budget de la défense, et donc sur les dépenses de l'Etat.

Mais revenons au budget de 1998. Même s'il est qualifié d'« encoche » par certains, il me semble absolument nécessaire que votre ministère sorte de la situation dans laquelle le maintient le ministère des finances.

Cela exige à mon avis trois types d'actions.

D'abord, il faut que soit mis fin aux pratiques des gels et annulations budgétaires en cours d'année. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Ensuite, il convient que des directives soient données aux contrôleurs financiers afin que les crédits d'investissement disponibles soient effectivement ordonnancés. (« *Très bien !* » sur les mêmes bancs.)

Enfin, la politique d'apurement des reports de charge doit être menée à son terme. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Si ces conditions sont réunies – je rêve peut-être, mais il faut rêver publiquement pour faire avancer les choses –, nous pourrons avoir un budget 1998 exécuté qui ne provoquera pas de rupture par rapport aux budgets précédents. Par la même occasion, vous recouvrirez, monsieur le ministre, la maîtrise pleine et entière de votre budget, ce qui est le plus important.

Pour le reste, il me semble nécessaire de faire le bilan des années passées avant de prévoir ce que nous ferons dans les années à venir.

La baisse de nos dépenses d'investissement depuis la fin de la guerre froide avoisine les 30 %, même si les réductions n'ont pas été constatées en loi de finances initiale. Cette baisse peut paraître élevée, mais elle est comparable à celles de nos partenaires européens ou des Etats-Unis. Elle est même plutôt inférieure à celle qu'a connue l'Allemagne, où la baisse des dépenses d'investissement se situe durant la même période entre 50 et 60 %. Contrairement aux idées reçues, les Britanniques n'ont pas moins réduit leur budget : simplement, ils ont su programmer leur réduction et donc mieux utiliser leurs crédits.

Aujourd'hui, je ne pense pas que l'on puisse raisonnablement envisager une remontée des crédits d'équipement dans notre pays. A l'inverse, il me semblerait dangereux de continuer à les réduire. Une certaine stabilité est désormais nécessaire pour notre industrie d'armement.

Si tel n'était pas le cas, nous risquerions de ne pas pouvoir fournir à nos armées les matériels dont elles ont besoin et de priver de sa base technologique l'Europe politique que nous voulons constituer. Les problèmes ne se poseraient plus alors en termes d'ajustement financier conjoncturel, mais en termes de choix politique structurel.

Enfin, je pense que, si nous réussissons à stabiliser nos crédits et à retrouver un taux d'exécution de nos lois de programmation satisfaisant, nous améliorerons d'une manière significative le rendement des crédits utilisés, en multipliant notamment les commandes pluriannuelles, qui traduisent une saine conception de la gestion budgétaire.

Je me permets donc de suggérer que la revue de programmes ne se limite pas à un simple exercice d'ajustement des programmes à la situation budgétaire, mais qu'elle intègre une réflexion stratégique sur les dimensions de l'industrie européenne d'armement et sur la place de la France dans ce cadre comme dans les restructurations en cours.

M. Arthur Paecht. Bien sûr !

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. En effet, la réforme engagée par le système de défense français n'est pas seulement une réforme de structures ; c'est aussi, et peut-être avant tout, une réforme de culture, qui modifie en profondeur notre approche des questions de défense. Cela apparaît bien, par exemple, dans la réforme engagée par la DGA. Mon propos n'est pas ici de l'analyser en détail. Au-delà de la rationalisation accrue de l'organisation interne de la DGA, désormais axée sur une approche par activités et par métiers, qui se substitue à l'approche par milieux, je tiens à souligner le progrès considérable que représente la redéfinition des liens entre la DGA et les industriels.

Un seul exemple illustre l'ampleur de cette rénovation : les commandes pluriannuelles. Pratiquées par la plupart de nos voisins, elles présentent le double avantage de réduire les dépenses de l'Etat tout en permettant aux industriels d'avoir une vision à long terme et, en conséquence, de rationaliser leur outil de production. A ce jour, les commandes, qui ne concernent que les missiles Apache et Vesta, portent sur 2,25 milliards de francs. C'est un progrès encore modeste au regard de la « bataille des coûts » menée par la DGA, mais avec cette réforme, la DGA se situe au cœur d'une démarche majeure de la politique gouvernementale d'armement.

Pour apprécier à sa juste mesure cette ambitieuse réforme, encore faudrait-il que la représentation nationale dispose d'indicateurs de suivi satisfaisants. Or, sur ce point, force est de constater que les instruments budgétaires, principaux outils de contrôle parlementaire, se révèlent d'une efficacité limitée. La réforme actuellement menée par l'ensemble des services du ministère de la défense, ainsi que l'a rappelé M. Meylan, a précisément pour objectif de lever cette opacité et d'accroître la transparence des outils de contrôle. Malheureusement, pour prendre le seul exemple de la nomenclature budgétaire, il est difficile de disposer d'une vision cohérente dès lors que celle-ci est modifiée chaque année. Il est louable d'avoir, dans le projet de budget pour 1998, introduit une réforme de la nomenclature du titre III dans le mode de présentation des rémunérations, mais on peut se demander si le vrai problème ne concerne pas davantage la présentation du budget d'équipement des armées, dont l'opacité demeure réelle et la lisibilité médiocre, du fait de l'existence du chapitre 53-80, regroupant à lui seul 43,6 milliards de francs.

L'efficacité et la pertinence de la prochaine revue des programmes sont indissociables d'une vision claire de la situation des crédits d'équipement militaires. Lorsque M. Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, est venu nous présenter les conclusions du travail très fourni effectué par la Cour, il a insisté sur le rôle d'accompagnement et d'incitation que revêt la critique. C'est dans cet esprit que se place mon propos. Je sais l'importance que vous attachez, monsieur le ministre, à l'amélioration de la gestion des crédits d'équipement. La revue des programmes que vous avez décidé d'engager l'illustre amplement et je souhaiterais à ce propos que vous puissiez nous donner quelques indications sur la façon dont notre commission de la défense sera associée à ce travail.

J'aborderai maintenant deux sujets particuliers qui concernent directement notre politique de défense : la dissuasion nucléaire et la défense européenne.

J'avoue qu'initialement mon intention n'était pas d'aborder la question du nucléaire, non pas qu'elle ne fût pas importante puisque la dissuasion reste la clé de voûte de notre politique de défense, mais parce que je pensais que ce sujet n'appelait pas de remarque particulière. Les propos du rapporteur m'ont conduit à modifier mon attitude, d'autant plus – je le dis très cordialement – qu'il lui est arrivé à plusieurs reprises de confondre son rôle de rapporteur de la commission et celui de député d'opposition. Je souhaite donc remettre certaines choses à leur place.

M. Galy-Dejean fait en premier lieu une confusion entre doctrine et budget. Il conclut de la diminution des crédits du nucléaire que le consensus sur la dissuasion a disparu. Mais, si c'était vrai, le consensus aurait pris fin en 1990, date à partir de laquelle ces crédits n'ont cessé de diminuer. Et l'actuel Président et l'ancienne majorité auraient également agi contre le consensus, puisque la loi de programmation 1997-2002 adoptée par la précédente majorité prévoyait la poursuite de cette diminution. Le budget n'a pas de rapport direct avec la doctrine, sauf s'il se traduit par la mise en place d'un programme qui vient la modifier ou s'il annule des programmes qui en constitueraient la base.

M. René Galy-Dejean. On est en bonne voie !

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. Nous en parlerons dans le détail, monsieur Galy-Dejean, si vous le souhaitez.

Or, si les crédits diminuent, comme chaque année, les programmes sont maintenus et il n'y a pas de déclaration de modification doctrinale. Il ne faut donc pas lancer de faux débats. Il me semble que le consensus existe sur quatre nécessités : celle de conserver une force de dissuasion ; celle de garder une posture de dissuasion, ce qui condamne les doctrines d'emploi ; celle de créer un lien entre force nucléaire française et défense européenne ; celle de trouver un équilibre entre dissuasion et désarmement.

Ecrire, comme vous le faites, monsieur Galy-Dejean, que la droite n'a jamais mené campagne contre les vues de François Mitterrand au cours des deux premières cohabitations est inexact. Les désaccords nettement exprimés lors de la première cohabitation sur la « guerre des étoiles », sur ce que l'on a appelé le « missile à roulettes », le rôle des armes préstratégiques ou le traité soviéto-américain sur les euromissiles auraient pu avoir des conséquences doctrinales plus importantes que de simples problèmes budgétaires.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Paul Quilès, *président de la commission de la défense.* Dire qu'on a assisté à une dégradation de la doctrine à partir de 1991-1992 revient à résumer la doctrine française aux essais nucléaires. Mais n'est-ce pas le Président Chirac qui, par la suite, a non seulement décidé d'adhérer au traité d'interdiction des essais, ce dont je me félicite, mais aussi opté en faveur de l'« option zéro », refusant de ce fait la possibilité de procéder à des essais de faible puissance comme le demandait le CEA ?

M. Galy-Dejean fait enfin une confusion en matière de doctrine. Certes, il rappelle bien que notre doctrine est celle de la dissuasion, où les armes nucléaires ont pour objet d'éviter la guerre, pas de la gagner, et non une doctrine d'emploi, où les armes nucléaires peuvent être utilisées comme des armes classiques. Mais nous n'adoptons pas, comme le fait M. Galy-Dejean, une politique de « non-emploi en premier » dans laquelle les armes nucléaires ne dissuadent que les armes nucléaires. Je suggère donc à M. Galy-Dejean de revenir à la position officielle française sur le sujet.

Je voudrais aborder maintenant la question de la défense européenne. Il me semble indispensable que le Parlement entame une réflexion sur ce sujet. Depuis deux ans, je fais partie de ceux qui ont critiqué la démarche du Président de la République vis-à-vis de l'OTAN, parce qu'elle risquait de conduire à une impasse – M. Myard vient d'ailleurs de le rappeler. C'est ce qui s'est produit, puisque c'est un véritable constat d'échec qui a été entériné par le Président de la République et le Gouvernement lors du sommet de l'OTAN à Madrid, en juillet dernier. La satisfaction d'avoir prédit, il y a deux ans, les résultats de cette politique est pour moi une maigre consolation lorsque j'observe l'état dans lequel se trouve l'idée de défense européenne et, de manière générale, l'évolution du concept de politique étrangère et de sécurité commune, la PESC.

Le sommet de l'Union européenne d'Amsterdam a, en effet, accouché d'une souris et n'a permis que de maigres progrès institutionnels pour faire avancer la PESC. Dans les esprits, notamment chez nos partenaires européens, le sommet de l'OTAN de Madrid est considéré comme un recul par rapport à l'objectif de faire émerger une identité européenne de défense et ce alors même que le sommet de Berlin a confirmé la mise en place des groupes de forces interarmées multinationaux – GFIM – qui pourraient être mis à disposition de l'Europe. Face à ce

constat, somme toute assez morose, j'observe néanmoins plusieurs signes positifs qui doivent nous conduire à ne pas perdre espoir.

Le premier signe positif est parmi nous. S'il a pu y avoir des divergences quant à la démarche à suivre pour faire émerger une identité européenne de défense, en revanche cet objectif n'a jamais fait l'objet d'un consensus aussi fort qu'en ce moment dans notre assemblée et dans l'opinion publique en général. L'échec même du sommet de l'OTAN et des réformes institutionnelles européennes peut nous conduire à rechercher en commun d'autres voies.

Nous ne devons pas oublier que les intérêts des pays européens tendent à être de plus en plus liés les uns aux autres. En Bosnie, par exemple, nous avons tous intérêt à ce que l'évolution du processus de Dayton se poursuive favorablement l'année prochaine. L'expression de cette préoccupation européenne ne sera jamais aussi forte que par une présence effective sur le terrain. Dans cette perspective, la participation des forces armées françaises est un point de passage obligé, ce qui nous place dans une position d'interlocuteur indispensable. Or, le dispositif de l'OTAN en Bosnie est d'ores et déjà, dans son principe, une sorte de GFIM, en tout cas le mode le plus habituel selon lequel l'OTAN fonctionnera dans les années à venir. Le dispositif qui succédera à la SFOR en 1998 déterminera donc mieux que le sommet de l'OTAN de décembre prochain ce que seront les rapports entre Européens ainsi que les relations entre la France et l'OTAN à l'avenir.

Autre exemple : nos industries d'armement sont confrontées à une concurrence effrénée de la part des Etats-Unis. Tant en termes de souveraineté qu'en termes économiques, la meilleure solution est de regrouper nos industries d'armement. En théorie, là aussi, l'objectif est largement partagé. Il ne pourra toutefois être atteint que si chacun prend conscience que les différents acteurs, Etats et entreprises, doivent avoir toute leur place dans ce processus. Il faudra aussi réussir à y associer les hommes, qui constituent la valeur même de ces entreprises. Cela suppose que nous sachions les convaincre qu'unie, l'industrie d'armement en Europe redeviendra un secteur dynamique et performant, mais aussi que nous puissions garantir à chacun la pérennité de son entreprise, notamment grâce à la diversification des activités.

Voilà donc quelques réflexions que je vous sou mets, en souhaitant recueillir vos réactions. Il nous faut, à l'évidence, trouver une nouvelle voie pour relancer la construction européenne en matière de défense et de sécurité et je suis persuadé que notre parlement peut jouer un rôle essentiel dans ce domaine.

En 1998, commencera la deuxième année du processus de professionnalisation des armées. C'est un exercice difficile, qui nécessite à la fois une attention permanente et une vaste réflexion de fond sur les rapports qui vont s'instaurer entre l'armée, désormais professionnelle, et la société française. L'opération est d'autant plus délicate qu'elle s'effectue sur un fond de rigueur budgétaire avec, comme conséquences, des étalements de programmes et des réductions de cibles.

Avec le service national, notre armée était en contact, je dirai quasi quotidiennement, avec la société. Sa disparition ne doit pas entraîner une coupure entre l'institution militaire et la société. Cela suppose d'abord que nous sachions redéfinir le mécanisme de sélection des élites militaires. Aujourd'hui, leur formation est très spécifique au regard de celle des autres grands corps de l'Etat. Il en résulte un certain isolement par rapport à la société, que

l'existence du contact avec les appelés compensait en partie. Ce sentiment d'isolement pourrait se transformer en ressentiment si l'armée en venait à penser que la fonction de défense devient une sorte de « fonction de deuxième zone » de l'Etat ou si la professionnalisation risquait de concentrer dans l'armée ceux que l'on appelle pudiquement « les jeunes à problèmes ». Pour éviter cela, il me semble nécessaire de donner une vision claire du rôle de l'armée dans un Etat moderne.

Nous avons à la fois un devoir de revalorisation philosophique de l'institution militaire et celui de garantir la dignité des recrues de la nouvelle armée, ce qui nécessite une rémunération, une formation et des conditions de retour à la vie civile qui soient acceptables. Les officiers ont, de leur côté, le devoir de réussir l'intégration des nouvelles recrues tandis que nous devons les inciter à se rapprocher de la société civile. Je pense que, sur ce sujet, une vaste réflexion pourrait être engagée, à laquelle les militaires devraient naturellement être associés.

Je souhaite enfin dire quelques mots sur la restructuration de notre industrie d'armement. Nous avons apprécié l'esprit dans lequel le nouveau gouvernement a abordé cette question, sans présupposé idéologique, mais avec la conviction qu'il fallait procéder à des regroupements industriels tant au niveau français qu'au niveau européen. Les premières décisions prises dans l'électronique de défense prouvent, monsieur le ministre, que vous avez su aller vite dans un dossier qui s'enlisait, tout en agissant avec méthode. Ce mouvement de restructuration n'en est pourtant qu'à ses débuts. D'autres regroupements sont à attendre en France comme en Europe et je voudrais, à ce sujet, attirer votre attention sur deux points particuliers.

Le premier point, ce sont les hommes. Il faut absolument veiller à entraîner l'adhésion des personnels aux projets que vous leur présentez, ce qui nécessite qu'ils soient convaincus que ces restructurations permettront de redonner du dynamisme à notre industrie d'armement dans un cadre européen plus large. Il ne faut pas se leurrer : les idées de fusion ou de société commune européenne font encore peur. La diversification, l'appel à l'utilisation des technologies duales permettront certes de sauver des emplois, mais ces mesures risquent de se révéler insuffisantes sur le plan social, ainsi que pour la conservation de notre base technologique de défense. Il faut donc clairement affirmer que s'insérer dans un cadre européen, c'est garantir notre autonomie politique, conquérir des marchés et retrouver de l'emploi.

Ce mouvement de modernisation de notre industrie d'armement ne doit pas apparaître comme générateur de désertification industrielle et de drames sociaux, ce qui exige un travail de réimplantation d'activités et de reconversion des personnels. On sait que l'industrie d'armement américaine a perdu en treize ans plus d'un million d'emplois. Pourtant, pratiquement tous les employés qui ont quitté cette industrie ont retrouvé un emploi. Il est vrai que, toutes mesures comprises, aide fiscale aux regroupements notamment, l'administration américaine aura consacré près de 20 milliards de francs à ces mouvements de restructuration. Pour ce qui nous concerne, nous devons réussir et je souhaite, comme la plupart des rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune, que vous puissiez, monsieur le ministre, nous annoncer des mesures qui nous rassureront sur l'avenir de GIAT Industries et de la DCN.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le président de la commission, si vous l'acceptez et si M. le président en est d'accord, je souhaiterais vous interrompre un instant pour répondre directement sur ce point

important qui, comme vous le soulignez, concerne de nombreux parlementaires qui se sont exprimés ou qui vont le faire.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. M. Quilès a fait état de ce qui était réalisé dans l'électronique et de ce qui était en projet dans l'aéronautique, mais la préparation des industries de défense à l'avenir doit également intervenir dans les armements terrestres et les constructions navales. Dès lors, la consolidation de leur avenir passe par une analyse réaliste de leur organisation industrielle et par des évolutions respectant leur unité et assurant leur capacité de répondre à la demande réelle de matériels d'armement. Le Gouvernement, qui a confiance dans ces établissements et dans les personnels qui y travaillent, a déjà montré sa détermination à mener à bien cette tâche en recapitalisant, en septembre dernier, GIAT-Industries à hauteur de 3,7 milliards de francs.

M. François Rochebloine. Il en manque dix !

M. le ministre de la défense. Je sais qu'il reste à faire, mais le Gouvernement ne s'arrêtera pas en chemin.

La nécessaire adaptation de ces industries doit, pour être comprise et acceptée, être accompagnée par la mise en place de moyens qui la rendent socialement et économiquement supportable, dans des conditions d'équité, pour les personnels et les bassins d'emplois concernés. Certaines mesures d'autorité, incluses dans le plan social en vigueur à GIAT Industries et dans le plan du gouvernement précédent pour la DCN, ainsi qu'une concertation insuffisante n'ont pas permis d'engager cette adaptation industrielle dans de bonnes conditions. Cela conduit le Gouvernement à concevoir différemment un nouveau programme d'adaptation.

Le Gouvernement a d'ores et déjà décidé de prendre, pour les ouvriers de l'Etat travaillant pour GIAT-Industries et pour la DCN, une mesure dérogatoire autorisant leur départ à cinquante-deux ans avec la plénitude de leurs droits et prévoyant le maintien des compétences dans toutes les unités concernées. Cette mesure s'ajoute à celles qui ont été prises en octobre en faveur de la soustraction interne de la DCN. Elle s'accompagnera de dispositions prévoyant de nouveaux recrutements selon les besoins dans les établissements.

En outre, dans le cadre de la réflexion qui devra être menée au début de 1998 sur l'organisation des établissements de la DCN, la négociation d'un accord sur l'aménagement et la réduction de la durée du travail dans cet ensemble d'établissements sera engagée.

J'examinerai par ailleurs, dans le cadre de la revue des programmes dont je vais vous parler tout à l'heure, les ajustements de plan de charge qui seraient indispensables pour l'avenir de certains établissements tout en demeurant compatibles avec les besoins à moyen terme de nos armées.

L'organisation des moyens humains et financiers consacrés à la diversification de ces industries et au développement économique des bassins d'emplois concernés sera revue avec une plus grande ambition. Des équipes économiques de site, appuyées par des opérateurs spécialistes expérimentés dans la conversion et le développement local, seront implantées dans chacun des bassins d'emploi touchés.

M. Yann Galut et M. Jean-Yves Le Drian. Très bien !

M. le ministre de la défense. J'attendrai avec beaucoup d'intérêt les réflexions et propositions de Mme Lignières-Cassou que vous avez chargée de ce problème.

Par ailleurs, les établissements industriels de la DCN et de GIAT-Industries seront au cœur de la démarche de diversification des activités et de développement des bassins d'emploi, grâce aux capacités d'essais et de bureaux d'études qui seront mobilisées à cet effet, car j'insiste sur le fait que les possibilités de diversification partent d'abord du potentiel technologique et scientifique accumulé par des recherches et des développements de haut niveau.

De même, l'outil de formation que constituent les écoles de formation technique sera mobilisé, à côté de sa mission traditionnelle de formation initiale, en faveur de la formation continue des personnels sous statut, garantissant ainsi le maintien des compétences face à la modernisation en cours et la pérennité des établissements eux-mêmes. Mais ces écoles de formation se mobiliseront aussi en faveur des salariés de la sous-traitance de manière à favoriser les transferts de savoir-faire.

Enfin, la délégation interministérielle aux restructurations de défense, dont l'organisation sera dynamisée et le rôle étendu, ce qui conduira d'ailleurs sans doute à modifier son titre et à insister sur son rattachement interministériel,...

M. Jean Glavany. Très bien !

M. le ministre de la défense. ... disposera, en 1998, d'un crédit de 500 millions de francs sur plusieurs fonds émanant de différents départements ministériels et de la Communauté européenne pour mener à bien sa mission. Ces sommes seront gérées de manière déconcentrée et transparente. Des comités de suivi régionaux de la conversion, associant les élus et les organisations représentatives, seront mis en place à cette fin dès le début de l'année 1998 autour des préfets. Cet effort de concertation qui marque, me semble-t-il, un changement positif dans la méthode de conduite des adaptations, garantira le sérieux de notre démarche de diversification et de développement. J'insiste sur l'importance de la concertation au niveau de chaque établissement, mais aussi sur la nécessité de mener une réflexion nationale et d'avoir une responsabilité gouvernementale pour la conduite de ce processus.

Par ailleurs, le Premier ministre réunira dès la fin de cette année un premier comité interministériel d'aménagement du territoire chargé d'examiner notamment la situation des bassins les plus immédiatement touchés par les restructurations de défense. D'autres suivront pour assurer la continuité et la cohérence nationale de cette action.

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. le ministre de la défense. Pour signifier enfin que le Gouvernement est déterminé à soutenir les industries de défense dans la phase difficile de leur adaptation, c'est ces dernières semaines qu'a été mise en application réelle pour la première fois la formule des commandes pluriannuelles. Je vous en détaillerai l'impact dans mon intervention générale.

L'ensemble de ce dispositif montre la détermination du Gouvernement tout entier à mener à bien ce chantier de réformes en s'appuyant sur la qualité et sur la technicité du personnel de la DNC et de l'entreprise GIAT-Industries dont les atouts technologiques sont incontes-

tables et représentent des chances pour l'avenir des bassins concernés mais aussi pour la nation tout entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau. C'est une autre logique que celle de M. Millon !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le président de la commission de la défense.

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. Je vais terminer mon intervention, mais je voudrais auparavant remercier M. le ministre de la défense d'avoir annoncé d'ores et déjà cet ensemble de mesures indiscutablement attendues par les élus, les populations et les personnels des bassins concernés.

M. Charles Cova. D'autant que cette annonce n'était pas téléphonée !

M. Paul Quilès, président de la commission de la défense. Je terminerai par un commentaire sur les restructurations européennes qui posent des problèmes complexes, notamment parce qu'il faut définir des structures de type fédératif alors que l'Europe reste encore pour l'essentiel une construction intergouvernementale.

Bien entendu, les entreprises peuvent et doivent négocier entre elles. Mais elles ont souvent des divergences d'intérêt, ce qui n'est pas surprenant. C'est pourquoi je considère comme indispensable de mettre en place des mécanismes qui permettent d'identifier les points de blocage et de trouver des solutions de compromis.

Je me permets à ce propos de rappeler mon souhait de voir nommer en France un coordonnateur aéronautique, qui soit une personnalité reconnue, comme il en existe un en Allemagne et comme les Britanniques envisagent de le faire prochainement.

Je crois que nos partenaires étrangers ont admis que des entreprises européennes peuvent se constituer avec des sociétés françaises où se trouve un actionnaire public, mais ils éprouvent quelques difficultés à imaginer quel sera son rôle et quelles seront les conséquences de sa présence sur le mode de fonctionnement de l'entreprise.

Si le préjugé est pour l'instant négatif, c'est, à mon avis, principalement en raison d'un manque de communication.

Il nous faut donc approfondir le dialogue avec ces entreprises mais également préciser notre position quant au rôle que nous souhaitons voir jouer à l'Etat actionnaire.

Ce rôle doit être soigneusement défini et intégré dès l'origine dans le mode de fonctionnement de l'entreprise avec des procédures qui fassent l'objet d'un accord avec les autres partenaires. Il ne peut pas, me semble-t-il, se limiter à la détention d'une *golden share*, dont l'objet est d'interdire les aliénations d'actifs non souhaitées. L'Etat peut avoir intérêt à préserver des secteurs technologiques qui lui semblent essentiels, même si la rentabilité immédiate de ces secteurs n'est pas avérée. Il est aisé de vérifier *a contrario* sur l'exemple britannique qu'une logique trop strictement économique et financière de la direction des entreprises du secteur de la défense peut conduire à des pertes de compétence dommageables.

De toute façon, il nous faudra dans ce domaine nous montrer pragmatiques et trouver les outils juridiques et financiers qui s'adapteront au résultat que nous souhaitons. Il s'agira là, si nous y arrivons, d'une véritable révolution culturelle pour ceux – je pense principalement au Trésor – qui gèrent les participations de l'Etat dans ces entreprises.

J'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre sentiment sur cette question.

Comme vous le voyez, si ce budget peut apparaître à bien des égards comme un budget de transition, plusieurs chantiers restent ouverts. Il nous faut préparer notre défense des années 2000 dans un cadre nécessairement européen et clarifier le réseau d'alliances dans lequel elle s'insèrera. Il faut également « remettre à plat » l'exercice budgétaire si nous voulons retrouver une politique cohérente d'achat des matériels. Il nous faut enfin envisager les réformes qui accompagneront le bouleversement sociologique que va connaître notre armée.

Sur ce vaste programme, monsieur le ministre, nous sommes prêts à vous apporter la réflexion et le soutien de la commission de la défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyens et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Charles Cova. Pour le journal de vingt heures !

M. Alain Bocquet. M. le ministre vient de nous informer de ses intentions à propos du GIAT et de la DCN. Le groupe communiste, qui suit très attentivement le budget de la défense, souhaiterait se réunir afin de voir ce qu'il convient de dire et de faire dans la suite du débat.

Monsieur le président, pourrait-on obtenir une demi-heure de suspension de séance ?

M. le président. Dans ces conditions, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ERREUR

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Défense et articles 29, 30 et 31 (*suite*) :

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 40 au rapport n° 305) ;

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 307, tome V).

Dissuasion nucléaire :

M. René Galy-Dejean, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome II).

Espace, communication et renseignement :

M. Bernard Grasset, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome III).

Forces terrestres :

M. Jean-Claude Sandrier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome IV).

Marine :

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome V).

Air :

M. Yann Galut, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome VI).

Titre III et personnels de la défense :

M. François Huwart, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome VII).

Services communs :

M. Michel Meylan, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome VIII).

Gendarmerie :

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 308, tome IX).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

